

LE DEVOIR

Vol. XCI - N° 112

LE VENDREDI 19 MAI 2000

87¢ + TAXES = 1\$

LE MONDE

**SIERRA LEONE: SANKOH
RÉCOLTE LA HAINE
DES MANCHES LONGUES**
PAGE B 7

LES ACTUALITÉS



**PAS FACILE
D'ÊTRE PARFAIT
AU BOULOT**
PAGE A 2

LES SPORTS

**EXPOS: LORIA
FAIT ENCORE
LA MANCHE**
PAGE B 6

PERSPECTIVES

Extrémismes à l'européenne

Depuis plusieurs mois maintenant, l'Europe est le théâtre d'une radicalisation des discours politiques. Entre l'élection de Jörg Haider en Autriche et celle de Ken Livingstone à la mairie de Londres, surnommé «Ken le Rouge» en raison de son penchant trostkiste, à droite comme à gauche, on aiguise les armes d'une contestation qui s'annonce plus vive. En voici l'inventaire.

Toutes les analyses concordent. Les formations ou mouvements qui évoluent aux extrêmes de l'échiquier politique européen jouissent présentement d'une audience plus importante que celle observée il y a deux ou trois ans. Mondialisation oblige, échec de l'OMC à Seattle aidant, les partis d'extrême droite et les mouvements de gauche ont le vent en poupe.



Serge
Truffaut

Effrayés par les modifications profondes que le rouleau compresseur du néolibéralisme ne cesse de creuser sur le profil de la société civile depuis le milieu des années 80, les uns comme les autres ont abandonné les slogans qui avaient cours dans les années 60 et 70 pour attaquer de front un néolibéralisme triomphant. Evidemment, les approches choisies par ces camps respectifs sont divergentes.

Grosso modo, à l'extrême droite, le combat contre la mondialisation s'est traduit par le repli sur soi, la mentalité d'assiégé, le... racisme. Les programmes des Haider et Umberto Bossi du Vieux Continent s'articulent principalement sur le fallacieux prétexte de la préférence nationale pour bouter dehors l'étranger. Pour ce camp, il n'est pas question de laisser la supranationalité inhérente à la mondialisation entamer, pour ne pas dire contaminer, le corps national, l'identité nationale.

Dans le but de convaincre ceux qu'on appelle les laissés-pour-compte de l'Union européenne, on cultive la nostalgie d'un passé présenté comme glorieux. Au multiculturalisme du temps présent, on oppose des légendes du passé. C'est la légende de Tristan et Iseult revue et corrigée par les docteurs Folamour du cirque médiatique.

À gauche, la lutte contre la mondialisation s'est cristallisée autour d'une critique sur les effets politiques d'un écosystème jugé arrogant. Pour le sociologue Gérard Mauger, membre fondateur du collectif Raisons d'agir, créé autour de Pierre Bourdieu, il faut s'opposer «aux discours qui affirment, au nom de la science, l'inéluctabilité des lois d'airain de l'économie, de la mondialisation néolibérale, de la flexibilisation du travail».

Dans ce camp, point de formation politique professionnelle. Très critique à l'égard de la triade Blair-Jospin-Schröder, jugée néolibérale, la gauche européenne a opté pour la lutte par le biais de l'associatif ou le communautaire en usant énormément d'Internet pour faire le lien entre groupes divers ainsi que la promotion de telle ou telle cause. Au front de classe des années 70, on a substitué le ciblage. Un jour, c'est les sans-papiers; le lendemain, on squatte des immeubles. Surtout, on s'attaque à ce qui est considéré comme le symbole de la mondialisation: McDonald. En Espagne, en France et en Grande-Bretagne, plus d'un McDo a été torpillé.

Libertaire là où son aîné était dogmatique, cette gauche en marge de la gauche officielle s'est regroupée autour de groupes comme Raisons d'agir, People's Global Action, Planet, Action pour une taxe Tobin d'aide aux citoyens (ATTAC), Reclaim The Street et bien d'autres encore. Le 1er mai dernier, des centaines d'intellectuels, syndicalistes et représentants de ces associations ont lancé un manifeste pour des états généraux du mouvement social européen. Dans le but notamment de mieux fédérer la contestation qui monte un peu partout dans le Vieux Continent.

C'est à noter, cette gauche est beaucoup plus transfrontalière qu'à l'époque de la Bande à Baader ou d'Action directe. À la différence de l'extrême droite, elle n'est pas anti-européenne. Elle veut forcer la réappropriation par la

VOIR PAGE A 10: EXTRÉMISMES

MÉTÉO

Montréal
Ensoleillé.
Max: 18 Min: 6

Québec
Ensoleillé.
Max: 13 Min: 3

Détails, page A 5

INDEX

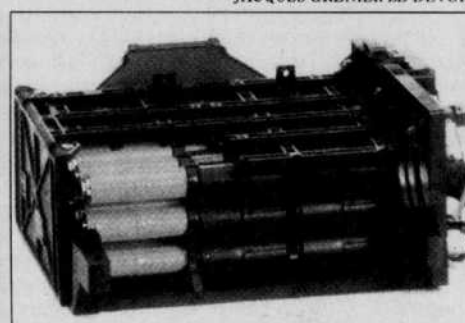
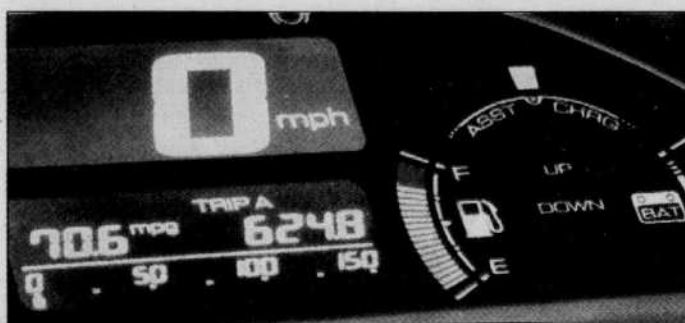
Annonces B 6 Monde B 7
Avis publics A 5 Montréal A 5
Bourse A 6 Mots croisés B 6
Culture B 9 Politique A 4
Économie A 7 Sports B 6
Éditorial A 8 Télévision B 8

www.ledevoir.com

Une première «hybride»



JACQUES GRENIER LE DEVOIR



La nouvelle voiture «hybride» de Honda et son profil particulier. À gauche, le tableau de bord permet de calculer la consommation d'essence en fonction de la vitesse, de même que les réserves d'énergie, essence et électricité. Les voyants du cadran indiquent si les accumulateurs (photo de droite) sont en situation de «charge» (chrg) ou en mode d'appui (asst) au moteur à essence par le moteur électrique.

L'auto anti-effet de serre

Honda est le premier constructeur d'automobiles à introduire sur le marché canadien une voiture de série de type «hybride», c'est-à-dire fonctionnant à la fois à l'essence et à l'électricité. Une première qui devrait être imitée sous peu par d'autres manufacturiers dans cette nouvelle course à la voiture capable de lutter efficacement contre l'effet de serre et les prix de l'essence, c'est-à-dire capable de fonctionner avec une consommation sensiblement réduite.

LOUIS-GILLES FRANCEUR
LE DEVOIR

M a bonne vieille Volvo me fait depuis une semaine l'impression terrible d'être devenue un véritable dinosaure énergétique sur roues! J'appréhende, je dois l'avouer, d'en reprendre le volant ce matin alors que je remettrai les clés de l'Insight, la petite toute nouvelle de Honda, que je malmène depuis une semaine en me répétant que même si ça ne change pas le monde, ça risque de tourner une page importante de l'histoire de l'industrie automobile.

Imaginez une voiture beaucoup plus silencieuse. Qui

freine sensiblement plus court en raison de sa légèreté. Qui se manœuvre, pour la même raison, avec la vivacité d'une truite et qui accélère, au besoin, à en donner des complexes aux ados à casquette! Et qui consomme entre trois et cinq litres aux 100 kilomètres, selon le poids des soubresauts du conducteur...

Les autos conventionnelles, avec leurs injecteurs, les senseurs qui ajustent la carburation à chaque minute et leurs convertisseurs catalytiques, luttent contre certaines formes de pollution comme les particules, les acides, le monoxyde de carbone et une partie des composés organiques volatils (COV). Mais toute cette instrumentation,

VOIR PAGE A 10: HYBRIDE

Dorval, «une bombe à retardement»

Des citoyens inquiets et en colère monopolisent l'assemblée annuelle d'Aéroports de Montréal

Malgré une légère hausse du nombre de passagers qui ont transité par les aéroports de Dorval et de Mirabel l'an dernier, Aéroports de Montréal a toujours du mal à vivre avec la décision. Son administration a encore passé des heures à tenter de justifier le rapatriement des vols internationaux à Dorval et les investissements de un milliard de dollars qui découlent de cette décision.

HÉLÈNE BARIL
LE DEVOIR

Des citoyens malheureux, inquiets et en colère ont monopolisé hier l'assemblée annuelle d'Aéroports de Montréal.

Trois heures durant, la présidente et chef de la direction d'ADM, Nycol Pageau-Goyette, a tenté de parler d'avenir et de la croissance qui commence timidement à se manifester à ADM. Sans succès. Presque toutes les interventions ont remis en question la décision de 1996 de rapatrier les vols internationaux à Dorval.

VOIR PAGE A 10: DORVAL

OGM: bavure en Europe

Des semences de colza polluées ont été plantées par erreur dans quatre pays

LAURENCE CHABERT
AGENCE FRANCE-PRESSE

Londres — Des graines de colza génétiquement modifiées ont été plantées et récoltées à l'insu de tous en Grande-Bretagne, France, Suède et Allemagne à la suite d'une erreur du distributeur, sans danger, assurent les gouvernements concernés tout en évoquant les insuffisances de la réglementation internationale.

Londres, premier à révéler l'affaire mercredi soir, a écarté tout risque pour la santé publique ou pour l'environnement. Hier, le gouvernement a reconnu avoir été au

VOIR PAGE A 10: OGM

Zoé Valdés

La soif de liberté d'une exilée cubaine

L'écrivaine Zoé Valdés est née l'année même de la Révolution cubaine, en 1959. Pourtant, depuis 1995, elle y est interdite de séjour, *persona non grata*, pour avoir publié en France un deuxième roman, *Le Néant quotidien*, chez Actes-Sud/Leméac, un portait critique de la réalité cubaine. Récemment, elle dénonçait dans le journal *Le Monde* la démagogie de Fidel Castro dans l'affaire, hautement politique, du petit Elian Gonzalez, le petit Cubain sauvé des eaux et déchiré entre les États-Unis et Cuba. Cette Cubaine, rebelle et prolifique, est de passage à Montréal cette semaine.

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

D isons d'abord que l'auteur de *La Douleur du dollar*, publié chez Actes-Sud/Leméac, n'a pas la langue dans sa poche. «Vous savez combien d'enfants sont morts par la faute de Castro, combien d'enfants ont perdu leurs parents, sont séparés de leur famille, sont restés en

otages à Cuba, à cause de Castro? Et c'est maintenant qu'il vient s'occuper d'un enfant parce que cela l'arrange politiquement», dit-elle en entrevue, de passage pour le Festival de la littérature mondiale.

Elle parle des enfants de ces parents cubains qui, comme la mère d'Elian, ont fui l'île, «cette île-là», l'île «musicale et prétentieuse», comme elle l'appelle, «parce qu'ils y étaient persécutés,

VOIR PAGE A 10: LIBERTÉ



L'écrivaine cubaine Zoé Valdés.

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Le Référendum

20 ans après



- UN RETOUR SUR LES ÉVÉNEMENTS DE 1980
- UNE RÉFLEXION DE L'ÉQUIPE ÉDITORIALE SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

À lire dès demain dans LE DEVOIR

• LES ACTUALITÉS •

EN BRIEF

Le contrôle routier sera plus rigoureux

(PC) — Les camionneurs délinquants n'ont qu'à bien se tenir: le gouvernement vient de renforcer considérablement les moyens des contrôleurs routiers. De fait, les contrôleurs routiers seront désormais regroupés en une unité administrative autonome, avec un responsable spécifique. Leur nombre sera augmenté et leurs pouvoirs élargis. Le ministre des Transports, Guy Chevrette, veut notamment que ces contrôleurs acquièrent le statut de constables spéciaux, aient accès à la liste policière informatisée des véhicules immatriculés au Québec et soient équipés de poivre de Cayenne. Les contrôleurs fonctionneront aussi en collaboration plus étroite avec la Sûreté du Québec. Enfin, ils transmettront tous les contrats d'infraction à la Commission des transports du Québec, l'organisme chargé d'émettre les permis aux camionneurs. Selon les données disponibles d'une enquête menée en septembre 1999 par la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), 21 % des camions qui circulent sur les routes comportaient une défectuosité majeure.

Le débat entourant la réforme municipale s'envenime

(PC) — La ministre des Affaires municipales Louise Harel a dû s'excuser publiquement hier pour ses propos qualifiés d'injurieux à l'endroit de la mairesse de Sainte-Foy, Andrée Boucher. Dans une entrevue accordée à une station de radio locale, Mme Harel affirmait que «quand elle [Mme Boucher] parle, j'ai l'impression que c'est des crapauds, pis de la boue, pis des couleuvres qui sortent de sa bouche tout le temps». Un peu plus tard, dans la journée, les représentants de six municipalités régionales de la couronne nord de Montréal affirmaient sans sourciller leur conviction de gagner la bataille de la réorganisation municipale. Au même moment, la Fédération québécoise des municipalités réclamait de la ministre qu'elle ralentisse «le train d'enfer avec lequel elle veut imposer le projet de loi 124 sur la réorganisation municipale» en citant l'ancien ministre libéral des Affaires municipales Claude Ryan qui lui demandait, en fin de semaine dernière, «de faire preuve d'un plus grand respect envers les municipalités».

Lucia Garofalo en probation durant deux ans

(PC) — La Montréalaise Lucia Garofalo, que les autorités américaines ont soupçonnée d'avoir trempé dans un complot pour commettre un attentat aux États-Unis, devra respecter deux ans de probation pour deux infractions relevant de l'immigration. Après son arrestation le 19 décembre à la frontière entre le Québec et le Vermont en compagnie d'un Algérien, Bouabide Chamchi, la mère de trois enfants a été détenue pendant deux mois sans cautionnement avant de plaider coupable à des accusations de complot et de tentative d'introduction d'un étranger aux États-Unis. Elle a été libérée après que les enquêteurs eurent annoncé qu'elle avait collaboré avec eux et conclu qu'elle n'était pas au courant d'un quelconque complot terroriste.

Daniel Jolivet n'aura pas de nouveau procès

(PC) — Le meurtrier Daniel Jolivet, qui avait mitraillé quatre personnes de sang-froid, dont une jeune femme enceinte, en 1992 à Brossard, n'aura pas le droit à un nouveau procès, a décidé hier la Cour suprême du Canada. Le plus haut tribunal du pays a cassé une décision de la Cour d'appel du Québec qui avait statué que Jolivet devait obtenir un second procès. Le verdict de culpabilité à son premier procès avait été ainsi remis en cause parce que la Couronne avait annoncé au jury un témoin incriminant qui ne s'est jamais présenté.

Vous entretenez parfois des rumeurs au sujet de vos collègues de travail? Vous faites à l'occasion quelques photocopies personnelles sur la machine du bureau? Vous avez déjà feint une grippe pour rester au chaud dans votre lit? Ces comportements sont antisociaux. Mais rassurez-vous, vous n'êtes pas le seul rebelle.

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Depuis près de deux ans, un groupe d'une douzaine de chercheurs du département de psychologie de l'Université de Montréal étudie les comportements antisociaux dans les milieux de travail. Hier, l'équipe présentait ses premiers résultats dans le cadre du 68^e congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), qui se déroule à Montréal jusqu'à ce soir. Le fruit du labeur des jeunes chercheurs à la maîtrise et au doctorat est pour le moins intéressant.

«C'est un sujet tabou, mais il est important de mesurer les comportements antisociaux au travail et les environnements qui peuvent favoriser leur émergence», indique Luc Brunet, professeur au département d'administration et d'éducation à l'UdeM et coordonnateur de la recherche avec son confrère André Savoie, du département de psychologie.

Selon des estimations de 1992, ces comportements coûteraient quelque 16 millions de dollars par année au Québec. «Le nombre de réclamations à la CSST pour des dommages psychiques a plus que doublé au cours des dix dernières années», note François Courcy. Aux États-Unis, ces

écarts de conduite seraient chaque année à l'origine de 1000 assassinats, de 50 000 agressions sexuelles et de 400 000 voies de fait avec lésions graves. «Et on pense qu'à peine 56 % des cas sont rapportés», précise François Courcy.

Avant d'aller sonder le terrain à la recherche de signes antisociaux, l'équipe a défini les concepts d'agression, de violence et de déviance. En gros, tout ce qui vise à causer un tort ou à contraindre une ou plusieurs personnes, voire l'entreprise elle-même, ainsi que toute attaque physique ou psychologique et tout comportement intentionnel qui s'écarte de la norme ont été comptabilisés sous la rubrique des comportements antisociaux. Vol de matériel, vandalisme, harcèlement sexuel et absentéisme sont ainsi confondus. «Un comportement antisocial dévie des normes formelles ou informelles du lieu de travail», explique Patrice Roy.

L'intérêt de cette recherche, c'est qu'elle a été élaborée dans le but d'identifier les agresseurs, c'est-à-dire que les questions posées visaient à déterminer si oui ou non les travailleurs interrogés affichaient de tels comportements et, surtout, à quelle fréquence. En tout, 205 personnes œuvrant dans tous les domaines d'activité économique ont répondu au questionnaire comprenant près de 200 questions. Bien sûr, tous les gestes n'ont pas la même gravité, mais «peu de gens ont indiqué ne jamais faire de gestes antisociaux», constate Marie-Èlène Roberge.

La plupart des sujets de l'enquête ont déjà péché, le font à l'occasion ou régulièrement. Les actes sont divisés selon qu'ils sont dirigés contre les collègues ou contre l'employeur. Voici les réponses les plus fréquentes obtenues par les chercheurs selon les catégories.

■ Violence physique: ne pas prévenir un individu d'un risque d'accident, mettre en danger une personne en négligeant les mesures de sécurité; refuser d'aider une personne alors que l'aide est nécessaire.

■ Violence psychologique: ignorer de façon blessante quelqu'un; répandre des propos malveillants à l'encontre d'une personne; surveiller abusivement les faits et gestes d'une personne.

■ Violence sexuelle: faire des remarques déplacées à connotation sexuelle aux autres employés à l'insu de la personne concernée; faire des commentaires déplacés à caractère sexuel; déshabiller une personne du regard.

■ Comportements de destruction ou d'utilisation à des fins personnelles de biens appartenant à l'organisation: utiliser l'équipement de l'organisation à des fins personnelles; parler en mal contre l'organisation; négliger l'entretien de son lieu de travail.

■ Comportements qui s'écartent des normes de production établies par l'organisation: arriver en retard ou partir plus tôt sans permission; prolonger sans autorisation le temps alloué aux pauses; faire une activité personnelle plutôt que la tâche demandée.

Ces réponses en amèneront sûrement plus d'un à se poser des questions sur ses propres actes au boulot...

Une fois ces données en poche, les chercheurs ont tenté de traquer les causes de ces déviances. Ils ont fouillé la culture organisationnelle, le climat de travail, la structure des organisations et la justice organisationnelle. À la lumière de leurs premiers résultats, il apparaît clair que ce qui pousse les individus à agir en dehors de la norme sociale est directement relié à leur environnement de travail. Plus les conditions matérielles sont bonnes et plus le travailleur est valorisé, moins il y aura de comportements antisociaux.

Bien évidemment, les jeunes chercheurs n'en sont qu'au tout début de leurs investigations. Leur objectif ultime pourrait n'être atteint que dans une dizaine d'années. Une fois les causes des gestes antisociaux connues, ils devront élaborer des politiques et des stratégies ayant pour but de les éviter. Entre-temps, ils vont peaufiner leur questionnaire et le réadministrer dans d'autres entreprises de tous les secteurs et de toutes les tailles dès l'automne.

Paroles et musique du Dr Zatorre*Le cerveau traite différemment les mots et les harmonies*VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Les premières notes d'une chanson à peine entendues à la radio, le pied gauche se met à taper, la bouche se met à fredonner. En apparence simples, ces gestes seraient impossibles à faire si de multiples mécanismes du cerveau refusaient de se mettre en branle et de traiter la musique.

Passionné par la question, Robert Zatorre explique que la musique et la parole sont les informations les plus complexes qui soient traitées par le cerveau. Il rappelle que ces fonctions distinguent l'humain de l'animal. Chercheur à l'Institut neurologique de Montréal et professeur à l'université McGill, le docteur Zatorre était de passage hier au congrès de l'ACFAS afin de livrer les résultats de ses dernières recherches en neurobiologie.

L'être humain possède deux cortex auditifs, un dans chaque hémisphère du cerveau. Ces zones spécialisées dans le traitement des sons ne fonctionnent cependant pas de la même manière.

Au cours de ses travaux, Robert Zatorre a mené des tests sur des patients atteints de lésions mineures au lobe temporal. Certaines personnes avaient des lésions à gauche, d'autres à droite. Ces lésions étaient diverses et pouvaient toucher ou non à une aire auditive.

Le scientifique a constaté que la parole était traitée de façon prioritaire par des régions du cortex auditif gauche.

De même, il a établi que le cortex auditif droit, lui, se spécialise dans le traitement de la musique.

À chacun son travail

Qu'est-ce qui explique ces spécialisations? Le chercheur émet l'hypothèse selon laquelle les deux aires auditives réagissent différemment aux indices temporels et spectraux des sons.

En langage clair, l'hémisphère droit serait sensible aux modulations de fréquence, et le gauche, à la variable temps. Ce qui différencie les aires gauche et droite, c'est leur rapidité à traiter l'information, note le spécialiste. Et pourquoi la transmission dans la zone de gauche est-elle plus rapide? Parce que la couche de myéline qui enrobe le cortex est plus épaisse, ce qui favorise la transmission électrique entre les neurones.

Comme les lobes auditifs connaissent très bien leurs limites physiologiques, ils se sont spécialisés selon leur compétence. Mais le choix de traiter plus rapidement un stimuli comme la parole se fait au détriment du traitement des indices spectraux comme la musique pour le côté gauche. Et vice-versa.

Et que fait le cerveau quand musique et paroles sont réunies? Le Dr Zatorre avoue que la question est complexe puisqu'une chanson relie deux éléments eux-mêmes très complexes du cerveau humain. «Il doit y avoir une interaction importante entre les deux hémisphères.»



ARCHIVES LE DEVOIR

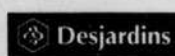
La musique fait intensément travailler le cerveau.

Je t'appelle un taxi.

Empêchez vos amis de boire et conduire. Insistez!

Combattons l'alcool au volant

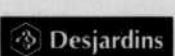
www.saaq.gouv.qc.ca/insistez

Assurances générales
des caisses DesjardinsQuébec
Société de l'assurance
automobile du Québec**Je vais te reconduire.**

Empêchez vos amis de boire et conduire. Insistez!

Combattons l'alcool au volant

www.saaq.gouv.qc.ca/insistez

Assurances générales
des caisses DesjardinsQuébec
Société de l'assurance
automobile du Québec**Je garde tes clés.**

Empêchez vos amis de boire et conduire. Insistez!

Combattons l'alcool au volant

www.saaq.gouv.qc.ca/insistez

Assurances générales
des caisses DesjardinsQuébec
Société de l'assurance
automobile du Québec**Flexibilité.**

Remboursables chaque année sans pénalité.

Progressivité.

Taux concurrentiels garantis pendant 10 ans.

Tranquillité.

Garanties sans limites par le gouvernement.

Jusqu'à

8 %

la dixième année

1 800 463-5229

Pour la région de Québec, composez le 521-5229.

LES
**OBLIGATIONS
À TAUX
PROGRESSIF
PLACEMENTS
QUÉBEC**

www.placementsqc.gouv.qc.ca

Québec
Placements QuébecHeures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h
et les samedis de mai, de 10 h à 16 h.

• LE DEVOIR •

ACTUALITÉS

Mégafichier

«Big Brother» pourrait avoir un petit frère à Québec

Les libéraux s'inquiètent de la marge de manœuvre dont disposera l'Institut de la statistique du Québec

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Au moment où le gouvernement fédéral est dans de sales draps à cause d'un mégafichier contenant des renseignements personnels sur les citoyens, l'opposition libérale à Québec accuse le gouvernement Bouchard de vouloir créer une base de données similaire. Le député de Chomedey, Thomas Mulcair, demande au ministre responsable, Robert Perreault, de détruire les dispositions dans son projet de loi 122 qui donne à l'Institut de la statistique du Québec, selon lui, des pouvoirs de «Big Brother».

«Je suis d'accord avec M. Perreault pour dire qu'Ottawa doit détruire les

renseignements sur les Québécois, mais lui aussi doit «scraper» des dispositions de sa loi. Québec n'a pas de mégafichier mais en prépare un avec l'ISQ.»

Tout en reconnaissant que l'ISQ détient et utilise des renseignements personnels à des fins statistiques, le ministre Perreault s'est bien défendu de vouloir créer, au Québec, une base de données fonctionnant comme le fait le mégafichier fédéral, «sans règles et en cachette», décrié par le Commissaire à la protection de la vie privée. «L'ISQ ne pourra faire de comparaison de fichiers sans avis préalable de la CAI [Commission d'accès à l'information]», a expliqué le ministre responsable des Relations avec le citoyen.

Il a ajouté que la loi sur l'ISQ est plus contraignante que ne le sont à Ottawa

les règles entourant le fonctionnement du mégafichier fédéral. L'ISQ doit d'ailleurs remettre à la CAI un bilan de ses opérations à tous les trois mois.

Ces garanties n'ont pas rassuré le député Mulcair qui a souligné que le projet de loi 122, actuellement à l'étude à Québec, indique à propos de l'ISQ que «toute communication de renseignements personnels d'un organisme public à l'Institut [...] est réputée nécessaire».

Les ententes entre ministères et l'ISQ sur la transmission de données, a-t-il souligné, doivent être soumises à la CAI, mais la loi indique qu'un avis défavorable doit être motivé et que le gouvernement peut décider d'y passer outre. Cette disposition existerait déjà dans la loi, a mentionné le ministre Perreault.

Le Bloc s'empare du dossier du mégafichier

Gilles Duceppe demandera une copie de son dossier et exigera qu'on le détruise

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a invité hier tous les Québécois à limiter en demandant une copie de leur dossier personnel que possède Développement des ressources humaines Canada dans son mégafichier. Et une fois qu'ils l'auront obtenu, ils devraient exiger qu'il soit purgé de «Big Brother».

«Ma demande va parvenir pour avoir mes renseignements qui sont dans le fichier, a déclaré M. Duceppe. Et j'espère que tous les Québécois vont demander leur propre fiche et qu'une fois qu'ils l'auront obtenue, ils vont demander que cette fiche soit détruite. Ce sont des informations nous concernant, et si on n'est pas d'accord qu'il y ait 2000 renseignements par individu dans ce fichier, qu'on exige que le gouvernement détruise cette fiche. Moi, je ne veux pas que la mienne soit là.»

M. Duceppe a ainsi repris l'idée du *Devoir*, qui publiait hier matin, tout comme le *Toronto Star*, la procédure à suivre pour obtenir son dossier du DRH.

M. Duceppe juge que le DRH devrait obtenir le consentement des individus avant de pouvoir ainsi récolter des renseignements à leur sujet. «Comment se fait-il qu'on nous demande notre consentement sur notre rapport d'impôt pour que [les données qu'il

contient] aillent sur la liste électorale mais qu'on ne la demande par pour que notre nom aille dans le fichier?»

Rappelant que l'existence d'un tel fichier unique serait illégale au Québec, M. Duceppe a indiqué qu'il dénoncerait longtemps ce Fichier longitudinal sur la main-d'œuvre du DRH. «Ce n'est pas fini, cette histoire, ça n'a aucun bon sens. Il y a quelque chose de très malsain. Le mégafichier d'Ottawa contient quelque 2000 données par personne sur 34 millions de Canadiens, morts ou vivants, allant de l'état civil et de l'origine ethnique au parcours scolaire et professionnel, aux revenus et aux prestations d'assurance-emploi ou d'aide sociale reçues.

Le Bloc québécois veut notamment savoir si la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ou le Service

canadien de renseignements et de sécurité (SCRS) ont eu ou ont encore accès au fichier du DRH. En Chambre, le Solliciteur général, Lawrence MacAulay, a esquivé la question. «Tous les dossiers du SCRS sont révisés par le CSARS [Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité]. Le CSARS a fait rapport sur un certain nombre de cas et il n'y a aucun problème.» Appelé à clarifier ce commentaire, son porte-parole, Dan Miles, a dit qu'il ignorait si la GRC ou le SCRS avaient accès direct au fichier longitudinal du DRH.

«Vous devez, pour cela, entrer en contact avec ces organisations.»



Gilles Duceppe

Demandez votre dossier au fichier «Big Brother»

Le *Devoir* invite ses lecteurs à demander accès à leur dossier conservé au Fichier longitudinal sur la main-d'œuvre, ce mégafichier unique, gardé à Ottawa, afin de vérifier le contenu des données qui les concernent. Vous trouverez donc sur notre site Internet (ledevoir.com) une lettre-type pour vous aider. Votre demande doit être adressée par courrier postal.

Le ministère n'accepte ni les demandes téléphoniques ni celles faites par courriel. Vous devez indiquer vos nom, adresse, numéro de téléphone et numéro d'assurance sociale, et adresser la lettre, signée, à:

Jean Dupont
Coordonnateur
de l'accès à l'information
et de la protection
des renseignements personnels

Développement
des ressources humaines Canada

Place du Portage
Niveau 1, Phase IV
Hull (Québec)
K1A 0J9

loto-québec résultats

6/49		Tirage du 2000-05-17
01 13 23 36 37 48		
Numéro complémentaire: 16		
GAGNANTS	LOTS	
6/6	0	2 027 513,50 \$
5/6+	5	121 650,80 \$
5/6	200	2 433,00 \$
4/6	11 121	83,80 \$
3/6	217 237	10,00 \$
Ventes totales: 13 838 660 \$		
Prochain gros lot (approx.): 5 000 000 \$		

Québec 4/9

4/9		Tirage du 2000-05-17
10 23 25 38 44 47		
Numéro complémentaire: 41		
GAGNANTS	LOTS	
6/6	0	1 000 000,00 \$
5/6+	0	50 000,00 \$
5/6	19	500,00 \$
4/6	877	50,00 \$
3/6	16 376	5,00 \$
Ventes totales: 543 937,00 \$		

Extra

Extra		Tirage du 2000-05-17
NUMÉROS	LOTS	
969760	100 000 \$	
69760	1 000 \$	
9760	250 \$	
760	50 \$	
60	10 \$	
0	2 \$	

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière

Génome Canada est sur le point de prendre son envol

L'organisme espère investir 800 millions en cinq ans

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

La recherche canadienne sur la génomique est sur le point de connaître une formidable expansion. En effet, chercheurs et gens d'affaires ont formé la semaine dernière le premier conseil d'administration de Génome Canada, un organisme sans but lucratif qui espère investir 800 millions (en fonds fédéraux et provinciaux) au cours des cinq prochaines années.

La recherche sur le génome humain — le patrimoine génétique de l'humanité — connaît présentement un essor extraordinaire et un nombre croissant de pays se dotent d'infrastructures permettant de rester dans la course, en quelque sorte. Ces recherches provoquent de grands espoirs dans le domaine de la santé, notamment parce que les gènes responsables de maladies pourraient être isolés, mais aussi de très vives inquiétudes. En effet, la manipulation du patrimoine génétique et le clonage provoquent des questions éthiques profondes, sans parler des questions liées à la propriété et au brevetage des découvertes.

Au pays, Génome Canada, pour lequel Ottawa a prévu 160 millions dans son dernier budget, sera dirigé par Henry Friesen, qui termine sous peu son mandat à la présidence du Conseil de recherches médicales du Canada. Son successeur ainsi que les présidents des trois autres organismes fédéraux de recherche siègent d'office au sein du conseil d'administration.

Bien que le porte-parole du groupe, Martin Godbout, préfère attendre que les quatre sièges encore vacants soient pourvus avant de dévoiler la composition du conseil d'administration, il a déclaré qu'une personne y représenterait le monde universitaire et qu'un autre siège était dévolu à un expert des questions éthiques. Le secteur industriel est bien représenté.

«Nous nous consacrerons à la mise en place d'une stratégie nationale visant à assurer la coordination et la recherche en génomique», résumait M. Godbout au cours d'un entretien récent. «C'est une science qui demande énormément d'argent.»

Dans le milieu universitaire, plusieurs attendent d'en savoir plus long sur une structure encore nébuleuse. Tous s'entendent cependant pour dire que la génomique est un secteur où un regroupement des forces s'impose, tellement les équipements sont coûteux et tellement le champ couvert est large. En ce sens, l'idée de regrouper une masse critique sourit aux universitaires.

«Nous attendons de connaître les règles du jeu mais il est certain que si nous attendons trop, il sera trop tard», estime le biochimiste Franz Lang. Ce dernier est d'avis que l'envergure de la recherche qui s'annonce pourrait

changer la façon de faire la science.

Génome Canada entend procéder rapidement. L'organisme compte, au lendemain de son prochain conseil d'administration, à la mi-juin, rendre publiques les règles de soumission de projet, de manière à rendre son jugement — il y aura jurys de pairs — dès décembre. Le pays sera divisé en régions et le Québec consacrera ses énergies à la santé et la pharmacologie, en raison de la concentration à Montréal de l'industrie pharmaceutique et de l'état des recherches sur la santé. Les projets devront réunir chercheurs universitaires et entreprises et ils devront être majeurs. En d'autres termes, on parle de projets d'environ 25 ou 30 millions. On est loin des subventions de recherche de 150 000 \$ ou même de celles qui réussissent à atteindre le million!

Conscient des nombreuses questions que soulèvent les recherches sur la génomique auprès des citoyens, Génome Canada entend encourager le débat public, ainsi que la recherche autour des questions éthiques soulevées par les avancées scientifiques sur la génomique.

«Nous nous embarquons dans un débat de société qui est nouveau et nous voulons demeurer transparents», assure M. Godbout, qui insiste trois fois plutôt qu'une sur la nécessité de la transparence. Génome Canada pourrait même jouer le rôle d'ombudsman du Canada sur les questions éthiques, en soutenant également la recherche sur les questions éthiques. «Le Canada est bien placé», dit-il.

Les provinces feront aussi leur part. Ainsi, pour le Québec le ministre responsable de la recherche, Jean Rochon, a déjà garanti dix millions et d'autres son attendus. Cet argent transitera par Génome Québec, un organisme que Tom Hudson, attaché à au Centre universitaire de santé McGill et vice-président du Whitehead Institute à Boston, travaille à mettre sur pied et qui sera officiellement créé dans deux ou trois semaines.

«Ces organismes, Génome Canada et Génome Québec, permettent une certaine flexibilité, qui permettra de monter des consortiums de chercheurs venant des laboratoires gouvernementaux, des industries et des universités», souligne M. Hudson.

On s'attend à ce que d'autres organismes provinciaux soient créés d'ici peu, qui coordonneront les projets. Il pourrait y avoir quatre autres centres de recherche, en Ontario, dans les provinces maritimes (pêches), dans l'Ouest (agriculture) et en Colombie-Britannique (environnement et foresterie). La bio-informatique y trouvera également son compte, ses avancées étant indispensables aux recherches sur la génomique.

Avant d'accorder ses subventions, les membres du conseil d'administration de Génome Canada devront s'entendre sur un protocole sur la propriété intellectuelle des recherches, question brûlante s'il en est.

La meilleure croissance au Canada

Aéroports de Montréal (ADM) est en excellente santé financière et l'année 1999 affiche des performances tout à fait remarquables.

Au plan aéroportuaire,

- > Augmentation de passagers de 5,25 %
- > Augmentation de 5 % des mouvements d'aéronefs
- > Ajout de 6 nouvelles destinations
- > 151 nouveaux vols sur 16 destinations

Et au plan financier,

- > Surplus annuel de 9,3 M \$, une augmentation de 42 % (après l'élimination de l'ajustement rétroactif de loyer)
- > Revenus consolidés de 164 M \$, une augmentation de 6 %
- > Frais d'améliorations aéroportuaires (FAA) : 32 M \$, une augmentation de 4 %
- > Investissements de 60 M \$



AÉROPORTS DE MONTRÉAL

Les Projets
EUROPA Prix d'Excellence en Architecture 1999
Prix Habitat 1998

Unique à Outremont

12 nouveaux condominiums de 1100 à 1750 pieds carrés

1, 2 et 3 étages

2, 3 ou 4 chambres

Ouverts sur 2, 3 et 4 côtés

Appartements de coin et entièrement détachés

Façades de 18 et 36 pieds

Façades 100% vitrées

Plafonds à 9 pieds
1 et 2 stationnements intérieurs par unité
Terrasses, jardins, toit-terrasses
Loggias sur le toitÀ partir de \$149,000
276-0265Bureau de vente 871 ave. de l'Épée, Outremont
Ouvert mar-ven de 16h00 à 20h00
et sam-dim de 12h00 à 17h00Carol Nadon, agent immobilier affilié 739-2436
Remax du Cartier, Courtier immobilier agréé

Subventions au Développement des ressources humaines

Aux yeux de la ministre du Développement des ressources humaines (DRH), Jane Stewart, le scandale des subventions est bel et bien terminé. Tous les dossiers ont été revus et à peine 6500 \$ manquent à l'appel. Mais l'opposition accuse la ministre de faire de la propagande en abordant la question d'un angle beaucoup trop étroit.

La ministre Jane Stewart a annoncé hier que la révision des quelque 17 000 dossiers de subventions versées par son ministère est terminée. Conclusion: 1,581 milliard de dollars ont été donnés et Ottawa n'a perdu que 6500 \$, un «pourcentage infime» dont s'est vantée la ministre.

Dans le rapport déposé hier par la ministre, il est indiqué que des 17 000 dossiers, seulement 14 avaient reçu des trop-payés d'une valeur totale de 233 878 \$. De ce montant, 6500 \$ n'ont toujours pas été récupérés par le DRH.

Ce que le rapport ne dit toutefois pas, c'est qu'il n'inclut pas les dossiers qui ont été référés à la GRC. La plupart de ces cas, qualifiés d'*«inactifs»* parce que fermés, feront l'objet d'une vérification plus tard cette année. Parmi ces subventions litigieuses, celle de 165 000 \$ devant aller dans Rosemont et qui a finalement atterri dans la circonscription du premier ministre Jean Chrétien sans créer les 106 emplois promis, ou celle de 720 000 \$ accordée à Modes Conili Star qui n'a fait que relocaliser une centaine d'emplois sur l'île de Montréal.

«La ministre nous dit qu'il n'y a pas de problème, mais les cas sous enquête

ne sont pas là», a déploré le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe. «C'est un peu comme si quelqu'un faisait une enquête sur l'état de santé des Canadiens et disait: «C'est très très bon parce qu'il y a 22 millions de citoyens en pleine santé.» Mais [si on lui faisait remarquer qu'il en manque huit [millions] sur une population de 30 millions, [il nous répondrait:] «Ah ben ceux-là, on ne les a pas regardés, ils étaient malades.»»

Le critique conservateur du DRH, Jean Dubé, a souligné qu'avec les cas de Placeteco, Modes Conili Star et Atlantic Furniture, trois de ces dossiers litigieux, le montant des sommes «perdues» s'élèverait à 2,3 millions plutôt qu'à 6500 \$.

Depuis janvier

Rappelons que le scandale a éclaté en janvier alors qu'un rapport de vérification interne du DRH avait mis au jour un laxisme déconcertant dans la gestion des subventions. Dans 97 % des cas, il n'y avait aucune vérification financière; dans 25,5 % des cas, les fonctionnaires ne savaient pas ce qu'ils finançaient, et dans 87 % des cas, il y avait un manque de supervision.

Mais hier, la ministre a continué à répéter qu'il ne s'agissait que de problèmes administratifs. *«Est-ce seulement une affaire de paperasse? Oui.»* Mais l'opposition croit au contraire qu'un manque de supervision appropriée peut avoir conduit à de mauvaises décisions financières.

La mascarade continue, a lancé le bloquiste Paul Crête. La ministre limite son rôle au fait de s'assurer que les papiers sont dans les dossiers. Toute la question de la confiance du public dans le DRHC par rapport à l'utilisation partisane de l'argent public, tout l'argent qui n'a pas été récupéré, cela ne l'intéresse pas.»

Selon M. Crête, la ministre, en refusant d'aller au fond des choses, est en train de compromettre les programmes de création d'emplois en apportant « de l'eau au moulin de ceux qui voudraient que ces programmes disparaissent ».

«Le rapport est seulement un outil de propagande», juge de son côté Dion Abonczy, la critique de l'Alliance canadienne en matière de développement des ressources humaines. «C'est un document qui a pour mission de minimiser le problème. [...] La ministre insulte l'intelligence des Canadiens.»

De passage à Québec, le candidat à la direction de l'Alliance canadienne Stockwell Day a livré un discours résolument autonomiste, fustigeant le fédéralisme dominateur et proposant aux Québécois un nouveau partenariat sans le détour de la souveraineté.

Dans le discours prononcé en début de soirée hier et dont il a remis copie à la presse, Stockwell Day se décrit comme le candidat de l'autonomie des provinces. *«Je propose un compromis sans compromission, un nouveau partenariat sans avoir à voter en faveur de la souveraineté du Québec»*, a-t-il avancé.

Avec Costcoxwell Day, finie l'Union sociale à laquelle le Québec n'a pas adhéré. «Laissez-moi vous dire que si j'accède au poste de premier ministre, j'entends mettre en application l'entente originelle de Saskatoon» qui prévoyait le droit de retrait avec pleine compensation des pro-

grammes sociaux à frais partagés. M. Day va même plus loin en préconisant un mécanisme de décisions communes entre les provinces en matière de politique économique et sociale, à l'europpéenne, « dans l'esprit des théories de Burelle et Courchesne ».

Inspirations

Le candidat albertain s'inspire légèrement d'André Burelle, ex-fonctionnaire du Conseil privé et auteur de l'ouvrage *Le Mal canadien*, de Thomas Courchesne, de l'université Queen's, de Guy Laforest, politologue de l'Université Laval et maintenant adéquiste, et de Roger Gibbins, de l'université de Calgary, tous des théoriciens du fédéralisme décentralisé.

Stockwell Day a reçu l'appui de deux ex-ministres libéraux québécois, Gérard Latulippe et Denys Hardy, d'un des fondateurs de l'ADQ Jean Allaire, du constitutionnaliste et ex-conseiller de Robert Bourassa André Tremblay, et de l'ex-député

péquistes de Limoilou, Michel Rivard. Ce dernier a prêté main-forte à l'organisation de la visite de M. Day à Québec, sans éviter toutefois de malmenier les règles protocolaires. M. Day a été accueilli officiellement par l'Assemblée nationale à titre de ministre des Finances de l'Alberta, alors qu'il a quitté ce poste pour un congé sabbatique. L'Assemblée nationale a donc accueilli un simple candidat à la chefferie d'un parti politique fédéral.

Stockwell Day en appelle à la modernisation de l'esprit confédéral. Évoquant «certains des esprits les plus brillants du Canada qui ont cherché activement des moyens d'atteindre cet objectif», M. Day cite la commission Pepin-Robarts, le livre beige de Claude Ryan, le rapport Allaire et la commission Bélanger-Campeau. «N'oublions jamais que ce sont les provinces qui ont donné naissance au Canada et non l'inverse», fait-il observer.

Avec Stockwell Day, fines aussi les normes pancanadiennes dictées par le gouvernement fédéral. Ces normes seraient établies «volontairement et d'un commun accord» par les provinces. Le fédéral en serait tenu à un rôle de «simple observateur» ou «d'animateur».

Respect des compétences

Le candidat ne manque pas de dénoncer « le fédéralisme dominateur », « l'impérialisme fédéral », « un gouvernement fédéral irresponsable et irrespectueux », « arrogant et suffisant », qui a conduit à l'isolement du Québec lors de la ratification par neuf provinces de l'Union sociale qui consacre le pouvoir de dépenses d'Ottawa. Il prône le respect intégral des compétences provinciales, sans incursion d'Ottawa, dans l'esprit premier de la Constitution de 1867. Il rappelle qu'il y a deux ans, il a proposé que les provinces aient le droit de percevoir elles-mêmes tous leurs impôts sur leur territoire et préconise à tout le moins, l'autonomie pleine et entière des provinces sur le plan fiscal leur permettant de financer direc-

tement les responsabilités issues de leurs compétences.

Bien qu'il reconnaisse que «le peuple québécois existe», M. Day's s'oppose à enchasser cette réalité dans la Constitution. «Je suis pas un grand partisan des reconnaissances symboliques», soutient-il. Les Québécois «n'ont pas nécessairement besoin d'un paragraphe dans le préambule d'une constitution pour comprendre qu'ils sont différents». En revanche, il estime qu'il ne serait pas difficile d'intégrer à la Constitution des principes comme le retrait avec pleine compensation.

Au réseau TVA, M. Day a reconnu que ses «convictions religieuses sont fortes». Partisan de la peine de mort en certaines circonstances et de l'interdiction de l'avortement, deux positions qui vont souvent de pair avec de fortes convictions religieuses en Amérique, M. Day a déclaré que «c'est aux citoyens de décider». Il préconise la tenue d'un vote libre au Communus sur ces deux questions.

Long recrute

L'ancien stratège de Mike Harris et candidat à la direction de l'Alliance, Tom Long, était pour sa part à Ottawa hier pour tenter de recruter de nouveaux supporters et assister à un souper bénéfique du Parti conservateur ontarien, le même qu'il a contribué à faire élire à deux reprises. L'ancien chef réformiste Preston Manning et le chef conservateur Joe Clark y assistaient aussi.

Le message de M. Long aux Québécois est plus minimaliste que celui de M. Day. Il se résume à dire qu'au Québec, les gens en ont assez de parler de constitution et de référendum, qu'ils veulent «un gouvernement qui s'intéresse aux enjeux qui touchent leur vie», c'est-à-dire la baisse des taxes, la diminution du rôle du gouvernement, la promotion de la responsabilité et de l'initiative personnelles. *«S'il y a une province qui a besoin de bon sens en matière de fiscalité et de santé, c'est bien le Québec»*, a-t-il déclaré devant ses partisans.

Je te rapporterai ton auto demain.

Empêchez vos amis de boire **et conduire. Insistez!**

Combattons l'alcool au volant

www.saaq.gouv.qc.ca/insiste2

 **Desjardins**

Assurances générales
des caisses Desjardins

Québec 
Société de l'assurance
automobile du Québec

Je te garde à coucher.

Empêchez vos amis de boire et conduire. Insistez !

Combattons l'alcool au volant

www.sbaq.gouv.qc.ca/insistez

 **Desjardins**

Assurances générales
des caisses Desjardins

Québec 

Société de l'assurance
automobile du Québec

Québec

Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **treize jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée, en transmettant à la **Régie des alcools, des courses et des jeux** un écrit assemblé qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **quarante-cinq jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, Service des griefs, 1, rue Notre-Dame Est, 9^e étage, Montréal (Québec) H2Y 1B6.**

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
Traiteur Diafa Ltée BISTRO A L VAN HOUTTE 4817, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2J 2L2 Dossier: 211-961	1 Bar 1 Bar (suite à cession)	4497, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2J 2L2
9089-7976 Québec inc. LA PASTOURELLE 5225, boul. Métropolitain Est Saint-Léonard (Québec) H1R 129 Dossier: 223-461	1 Restaurant pour vendre, 1 Bar (suite à cession)	5225, boul. Métropolitain Est Saint-Léonard (Québec) H1R 129
Dior Cisse RESTAURANT KÉR AIDA 1633, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2L 321 Dossier: 226-225	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	1633, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2L 321
Clairebec inc. & Guilbault Holdings Ltd LE MANOIR 600, boul. St-Jean Pointe-Claire (Québec) H9R 3J9 Dossier: 229-880	Changement de catégorie d'une Brasserie à 1 Bar Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse (Demande amendée)	600, boul. St-Jean Pointe-Claire (Québec) H9R 3J9
Buffet Italia Italia inc. BUFFET VILLA ITALIA INC. 8600, boul. Maurice-Duplessis Montréal (Québec) H1E 3E1 Dossier: 265-983	Changement de catégorie de 2 Restaurants pour vendre à 2 Bars avec addition d'autorisation de danse et spectacles sans nudité	8600, boul. Maurice-Duplessis Montréal (Québec) H1E 3E1
9087-1658 Québec inc. SALLE DE JARDIN JAGUAR 2140, rue Guy Montréal (Québec) H3H 2L8 Dossier: 276-261	1 Bar 1 Restaurant pour vendre	2140, rue Guy Montréal (Québec) H3H 2L8
9085-2757 Québec inc. SPORTS PUB COM 1106, boul. de Maisonneuve Montréal (Québec) H3A 1M7 Dossier: 292-094	1 Bar avec spectacles sans nudité et addition d'autorisation de danse (suite à cession)	1106, boul. de Maisonneuve Montréal (Québec) H3A 1M7
Hy Trinh RESTAURANT MY KONG 6637, chemin de la Côte-des-Neiges Montréal (Québec) H3S 2B3 Dossier: 296-558	1 Restaurant pour vendre	6637, chemin de la Côte-des-Neiges Montréal (Québec) H3S 2B3
2646-3307 Québec inc. RESTAURANT IL BONGUSTO 150, rue Jean-Talon Est Montréal (Québec) H2R 1S7 Dossier: 334-318	1 Restaurant pour vendre sur terrasse	150, rue Jean-Talon Est Montréal (Québec) H2R 1S7
9078-9991 Québec inc. BRULERIE ST DENIS 1587, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3K3 Dossier: 368-639	1 Restaurant pour vendre 2 Bars sur terrasse (suite à cession)	1587, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3K3
3651495 Canada inc. RESTAURANT MIKES 1850, Avenue Dollard LaSalle (Québec) H8N 1T6 Dossier: 390-849	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse (demande amendée)	1850, Avenue Dollard LaSalle (Québec) H8N 1T6
9086-5692 Québec inc. LES TALONS NOIRS 3945, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1W 1S8 Dossier: 409-227	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	3945, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1W 1S8
9090-0473 Québec inc. RESTAURANT LE MERLOT 1236, rue McKay Montréal (Québec) H3S 2H4 Dossier: 490-854	1 Restaurant pour vendre	1236, rue McKay Montréal (Québec) H3S 2H4
Jacques Cartier Pizzeria inc. JACQUES CARTIER PIZZA INC. 1085, boul. Curé Poirier Ouest Longueuil (Québec) J4K 2E6 Dossier: 508-853	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	1085, boul. Curé Poirier Ouest Longueuil (Québec) J4K 2E6
Restaurant au Boogie (1996) inc. RESTAURANT AU BOOGIE (1996) 2245, chemin Chambly Longueuil (Québec) J4L 3Z4 Dossier: 888-727	Addition d'autorisation de spectacles sans nudité dans 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	2245, chemin Chambly Longueuil (Québec) J4L 3Z4
9069-6093 Québec inc. EAST SIDE MARIO'S 7400, boul. Taschereau Longueuil (Québec) J4W 1M9 Dossier: 962-555	1 Bar 1 Restaurant pour vendre (suite à cession)	7400, boul. Taschereau Longueuil (Québec) J4W 1M9
9059-1207 Québec inc. RESTAURANT PACIFIC 837, Avenue Mont-Royal Est Montréal (Québec) H2J 1W9 Dossier: 1007-137	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	837, Avenue Mont-Royal Est Montréal (Québec) H2J 1W9

3697814 Canada inc. PASTA & JAZZ TSIRCO 1250, René Lévesque Ouest Montréal (Québec) H3B 4W8 Dossier: 1014-679	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre avec spectacles sans nudité 1 Bar	1250, René Lévesque Ouest Montréal (Québec) H3B 4W8
9084-7393 Québec inc. SPACCO 6744, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2S 3C7 Dossier: 1041-441	1 Bar (suite à cession)	6744, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2S 3C7
Nadejé Séguin et Lionel Gauthier LE PUY DU FOU 4384, rue Christophe-Colomb Montréal (Québec) H2J 3G5 Dossier: 1047-828	Changement de catégorie de Restaurant pour vendre à Restaurant pour servir (suite à cession)	4354, rue Christophe-Colomb Montréal (Québec) H2J 3G5
9021-6599 Québec inc. LAVAL POUR CHEZ PAUL 4654, boul. de Souvenir Laval (Québec) H7W 1C7 Dossier: 1065-002	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	4654, boul. de Souvenir Laval (Québec) H7W 1C7
9067-7006 Québec inc. CAFE DE LA GARE 1275, rue Dunkirk Ville Mont-Royal (Québec) H3R 3L3 Dossier: 1240-555	1 Restaurant pour vendre 1 Bar sur terrasse	1275, rue Dunkirk Ville Mont-Royal (Québec) H3R 3L3
9077-7012 Québec inc. RESTAURANT TRATTORIA TOSCANA 25, boul. Curé Labelle Laval (Québec) H7L 2V8 Dossier: 1243-310	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	25, boul. Curé Labelle Laval (Québec) H7L 2V8
9077-7962 Québec inc. CAFE BAR LE MANOIR 2605, rue Bélanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A5 Dossier: 1261-288	2 Bars dont 1 avec autorisation de spectacles sans nudité 1 Bar sur terrasse	2605, rue Bélanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A5
9079-9032 Québec inc. CAFE BAR QUOVADIS 6075, rue Bélanger Saint-Léonard (Québec) H1T 3T4 Dossier: 1405-919	1 Bar sur terrasse	6075, rue Bélanger Saint-Léonard (Québec) H1T 3T4
Académie nationale de l'humour inc. ACADEMIE NATIONALE DE L'HUMOUR INC. 2109, boul. St-Laurent Montréal (Québec) H2X 2T5 Dossier: 1493-477	2 Bars avec danse et spectacles sans nudité	2109, boul. St-Laurent Montréal (Québec) H2X 2T5
9028-8432 Québec inc. LE BILLARD DES SPORTIFS DE LA SALLE 8185, boul. Newman Lasalle (Québec) H8N 1Y1 Dossier: 1569-342	1 Bar sur terrasse	8185, boul. Newman Lasalle (Québec) H8N 1Y1
9087-6970 Québec inc. TERRY'S 50, boul. Taschereau Local 255 La Prairie (Québec) J5R 4J3 Dossier: 1598-663	1 Bar avec danse et spectacles sans nudité Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre (suite à cession)	50, boul. Taschereau Local 255 La Prairie (Québec) J5R 4J3
9067-3559 Québec inc. FRITES		

Dépôt de garantie: **1 000 000 \$**
Cautionnement

Renseignements: Sylvie Tremblay

Vente du cahier des charges: Montréal, 19 mai 2000
Téléphone: 872-7709
Télécopieur: 872-9458

Le greffier,
M^{re} Léon Laberge

Topolino

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

L'inflation a reculé en avril

Le repli des prix de l'énergie y est pour beaucoup

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Un brusque repli des prix de l'énergie a ramené le taux annuel d'inflation à 2,1 % en avril, comparé à 3 % en mars. C'est le rythme annuel le plus faible observé depuis août 1999.

Statistique Canada dévoilait ces données hier, au lendemain de l'adoption par la Banque du Canada d'une hausse de son taux directeur, justement pour se prémunir face à l'inflation qui menace.

De plus, ce recul de l'inflation défavorise le dollar canadien, les courtiers en devises craignant que la Banque du Canada soit d'autant moins encline à suivre la Réserve fédérale américaine, de la part de laquelle la prochaine hausse des taux directeurs est attendue pour l'été prochain.

Hier, le dollar est descendu en cours de séance à 66,58 c US, soit sous la barre des deux tiers de dollar américain; il avait fermé à 66,78 c US mercredi, après avoir perdu 0,51 c US.

Si les prix de l'énergie ont baissé en avril, souligne Statistique Canada, ils restent quand même « bien au-dessus de leurs niveaux d'avant la spirale ascendante de l'an dernier ». En avril, les prix de l'essence ont chuté de 5,6 % par rapport à mars, la baisse la plus marquée depuis février 1991; en mars, ils avaient grimpé de 8,8 % comparativement à février. Ce secteur volatil a contribué pour environ la moitié de la hausse sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation (IPC). Sans l'énergie, cet indicateur n'aurait monté que de 1,1 % en avril, contre 1,4 % en mars.

Beaucoup moins que ceux de l'énergie, les coûts des emprunts hypothécaires et de l'alimentation hors le foyer ont eux aussi contribué à la montée de l'IPC, observe l'agence nationale. Inversement, les fruits et légumes frais, les équipements informatiques et les véhicules automobiles ont eu un effet à la baisse sur l'IPC.

Pour sa part, le ministre fédéral des Finances, Paul Martin, a noté qu'une baisse de l'inflation est bonne pour l'économie canadienne. « C'est très bon que le taux de l'inflation de base soit faible, que le pays connaisse une inflation faible et une croissance forte [...]. En somme, le moteur économique du Canada tourne maintenant avec tous ses cylindres à la fois. » Par ailleurs, il ne s'inquiète pas que le taux excluant l'énergie et l'alimentation, à 1,3 % en avril, approche le bas de la fourchette que vise le gouvernement, soit entre 1 et 3 %. M. Martin a également estimé que la Banque du Canada prend les meilleures décisions pour favoriser une croissance régulière. « Ce que nous recherchons, c'est le long terme, une croissance soutenue, et pour moi, c'est clair, nous sommes bel et bien sur cette voie », a dit M. Martin.

A Toronto, l'analyste Mario Agastiniotis, de Standard & Poor's MMS, a avancé que le taux de base allait probablement s'approcher des 2 % dans le courant de l'année. Rien pour le moment, malgré les chiffres de l'inflation et la hausse de son taux par la banque centrale, n'indique que « c'est le début d'une série de mauvaises nouvelles. Je parlais plutôt d'un incident de parcours », a ajouté l'économiste.

Corporation financière Power: hausse du bénéfice

PRESSE CANADIENNE

Les très bons résultats financiers que continue d'afficher la Corporation financière Power sont encore dus, pour l'essentiel, au rendement de la Great-West Lifeco et de celle du Groupe Investors. Ces deux sociétés ont respectivement enregistré des hausses de leur bénéfice net de 20 et 25 % en 1999 comparativement à l'année précédente.

Au premier trimestre de 2000, le bénéfice net de Great-West Lifeco a été de 148 millions, ou 0,38 \$ par action, comparativement à 128 millions, ou 0,32 \$ par action pour le même trimestre de 1999. Pour Groupe Investors, pour la même période, le bénéfice net s'est établi à 54 millions, ou 0,25 \$ par action, comparativement à 45 millions, ou 0,21 \$ par action.

Si bien que la quote-part du bénéfice d'exploitation de la Corporation financière Power dans ses filiales et de sa société affiliée a augmenté à 153 millions pour le trimestre terminé le 31 mars 2000, comparativement à 131 millions au même trimestre de 1999. Pour l'exercice 1999, le bénéfice net s'est établi à 834 millions (2,32 \$ par action) comparativement à 678 millions (1,87 \$ par action) en 1998.

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Les deux plus grandes banques canadiennes ont totalisé plus de un milliard en profits au cours du deuxième trimestre, grâce à la vigueur de leurs activités liées aux marchés des capitaux ainsi qu'à la gestion de patrimoine.

La Banque Royale, la plus importante au pays, a enregistré un bénéfice net record de 562 millions, en hausse de 30 % par rapport à la période correspondante de l'année dernière. La direction de la banque a attribué ces résultats aux « volumes exceptionnels » de sa division de courtage, RBC Dominion valeurs mobilières, ainsi que de gestion de patrimoine, Services d'investissement Royal.

La réduction des coûts a également contribué à cette performance. Le vice-président de la Royale, Jim Rager, a indiqué lors d'un appel-conférence que les efforts en ce sens s'étaient traduits par la ferme-

ture de 50 des 1216 succursales de la banque au cours du premier semestre.

La Banque Toronto-Dominion n'est pas en reste, avec un bénéfice d'exploitation de 537 millions, le plus important de son histoire, en hausse considérable par rapport aux 358 millions du deuxième trimestre de 1999. Les revenus ont fait un bond de 58 %.

La TD a toutefois dû inscrire à ses dépenses une charge exceptionnelle de 475 millions en raison des coûts de restructuration liés à l'acquisition, plus tôt cette année, du Canada Trust. D'autres charges exceptionnelles ont aussi contribué à ramener le bénéfice net à 266 millions, en baisse de 25 % par rapport à l'année dernière.

Le président du conseil de la TD, Charlie Baillie, a déclaré par voie de communiqué que chacune des principales divisions de la banque avait contribué à cette « performance extraordinaire ».

Deuxième trimestre

Les banques Royale et TD affichent des bénéfices records



Plus important encore que les profits aux yeux des analystes qui doivent jauger la rentabilité des banques, la Royale et la TD ont pu améliorer leur rendement des capitaux propres. A la Royale, celui-ci s'est établi à 20,3 %, par rapport à 15,8 % il y a un an. Cette performance est supérieure à la fourchette cible de 17 à 20 % que s'était fixée la banque.

Si l'on exclut les coûts reliés à l'intégration du Canada Trust, la TD a réalisé un rendement des capitaux propres de 19,5 %, en hausse par rapport à celui de 18,2 % au deuxième trimestre de 1999.

Les marchés boursiers ont apprécié ces résultats. Le cours de l'action de la Royale a clôturé en hausse de 1 \$ à la Bourse de Toronto, à 76,75 \$, alors que celui de la TD progressait de 10 c, à 37,25 \$.

Microsoft ne s'installera pas dans la Cité du commerce électronique

Le président de la filiale canadienne du géant informatique prédit un avenir radieux pour les échanges interentreprises en ligne

FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

Bien qu'elle trouve l'idée intéressante, la multinationale Microsoft n'a pas l'intention de s'installer dans la future Cité du commerce électronique à Montréal.

Dans une entrevue accordée hier au *Devoir*, le président de Microsoft Canada, Simon Witts, a dit qu'il ne voyait pas d'intérêt à s'y installer puisque les locaux du complexe immobilier, dont CGI, une filiale de BCE spécialisée dans les services conseils en technologies de l'information, sont des partenaires de Microsoft.

Le programme du gouvernement du Québec accordant aux entreprises qui déménageront dans le complexe un crédit remboursable qui couvrira 25 % du salaire d'un emploi lié au com-

merce électronique, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par année, pendant dix ans, ne semble pas non plus intéresser Microsoft Canada. « En plus, on vient de rénover nos bureaux montréalais », a lâché en riant M. Witts. Microsoft Canada compte environ 35 employés à Montréal. Ces derniers travaillent d'ailleurs à quelques rues du site de la future Cité du commerce électronique, qui sera érigée dans le quadrilatère défini, boulevard René-Lévesque, près du Centre Molson.

Même si la Cité du commerce électronique devenait un jour un pôle abritant des grands noms de la haute technologie, M. Witts a dit que Microsoft ne serait pas non plus intéressée à transférer des activités de Toronto à Montréal. Au demeurant, a fait remarquer M. Witts, il y a une concentration d'entreprises liées à la nouvelle économie

dans la grande région de Toronto.

Le B2B et le B2C

Par ailleurs, interrogé sur l'avenir du commerce électronique, M. Witts a expliqué qu'il voyait un grand avenir pour le commerce électronique entre entreprises (le B2B) ainsi que pour le commerce des entreprises vers les consommateurs (le B2C).

Pour illustrer à quel point le B2B avait pris de l'importance, M. Witts a expliqué que toutes les activités interentreprises de Microsoft se faisaient par le commerce électronique. « Le B2B réduit le coût des entreprises. Par exemple, grâce au B2B, GM et Daimler-Chrysler ont réduit de 20 % leur coût de fabrication. »

Selon lui, toutes les entreprises exécuteront un jour ou l'autre leurs activités commerciales par l'entremi-

se du commerce électronique. Et celles qui n'utiliseront pas le B2B seront tout simplement déclassées.

Bien que le commerce B2B ne soit pas encore totalement au point, M. Witts a expliqué que le système XML était en voie de régler les problèmes de comptabilité entre les différents systèmes informatiques des entreprises. Le système XML en fait un traducteur qui permet la coexistence de différents systèmes informatiques (par exemple, un logiciel d'inventaire) tout en permettant une certaine conformité pour faciliter le commerce électronique.

Enfin, bien qu'enregistrant des taux de croissance moins élevés que le B2B, le B2C a néanmoins de beaux jours devant lui, estime M. Witts. Pourquoi? Parce qu'il permet aux consommateurs d'acheter des biens et des services à moindre coût.

Hausse des ventes au détail en mars

Le secteur automobile a remporté les honneurs

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les ventes au détail ont repris leur tendance à la hausse, en mars, avec une progression de 2,1 % par rapport au mois précédent qui les a propulsées au niveau record de 22,8 milliards, selon les données rendues publiques hier par Statistique Canada. Cette forte augmentation survient après un recul de 1 % enregistré en février.

L'agence fédérale précise que les ventes au détail sont généralement en pleine progression depuis le début de 1996, à l'exception de la période de hausses plus modestes observées au cours du printemps et de l'été 1998.

Les détaillants du secteur de l'automobile ont affiché les augmentations les plus importantes, de 4,3 %. Si l'on exclut les ventes des concessionnaires de véhicules automobiles et récréatifs, la hausse des ventes au détail n'aurait d'ailleurs été que de 1 % en mars.

Par province

Sur une base annuelle (de mars 1999 à mars 2000), les ventes au pays ont progressé de 6,7 %.

Le Nouveau-Brunswick et le Québec sont les provinces qui ont enregistré les plus fortes hausses mensuelles, de 5,1 et 3,5 % respectivement, contre 2 % en Ontario.

De mars 1999 à mars 2000, l'Alberta se classe au premier rang des provinces, avec une progression de 9,2 %, alors que l'Ontario se distingue avec un solide 7,9 %.

Au Nouveau-Brunswick et au Québec, les augmentations annuelles ont été de 8,5 et 4,6 % respectivement.

Au premier trimestre, les ventes au détail dans l'ensemble du pays ont augmenté de 1,9 % par rapport au dernier trimestre de 1999.

Les hausses trimestrielles ont été de 2,1 % au Québec, de 1,9 % en Ontario et de 1,1 % au Nouveau-Brunswick.

Premier recul du PIB du Québec en quatre mois

LE DEVOIR

L'activité économique au Québec a connu, en février, un premier recul en quatre mois. Le PIB réel a diminué de 1,1 % après des gains de 0,7 % en janvier et de 0,4 % en décembre.

Selon l'Institut de la statistique du Québec, par rapport aux deux premiers mois de 1999, le PIB s'accroît de 2,9 %, comparativement à 4,3 % au Canada. En 1999, la croissance du PIB s'est établie à 3,6 % au Québec et à 4 % au Canada. Les principales industries responsables de la diminution en février sont celles du secteur manufacturier, du commerce de gros et de détail et du secteur minier.

Des hausses ont été observées dans les industries des intermédiaires financiers, des services gouvernementaux, des services aux entreprises et de l'énergie électrique.

E N B R E F

Entente partielle au Manoir Richelieu

(Le Devoir) — Les membres du personnel de la restauration du Manoir Richelieu, de Pointe-au-Pic, viennent d'accepter un nouveau contrat de travail de cinq ans dans une proportion de 75 %. Par contre, le personnel de l'hébergement a rejeté le projet de contrat dans une proportion de 82 % et les négociations vont se poursuivre dans ce cas. Le seul point restant en litige est le salaire de la première année du contrat. Les deux groupes, qui comptent chacun près de 250 personnes, ont voté lors d'assemblées distinctes mardi et mercredi. La convention collective est échue depuis le 31 décembre. L'objectif du syndicat est de rapprocher les conditions de travail et de salaire de celles en vigueur dans d'autres grands hôtels de la chaîne Hôtels CP, qui administre le Manoir Richelieu.

Une nouvelle banque à Montréal

PRESSE CANADIENNE

Une des plus importantes institutions financières de France, Crédit commercial de France, s'appête à offrir des services aux particuliers canadiens bien nantis. Elle a obtenu en mars le feu vert des autorités réglementaires canadiennes pour incorporer CCF Canada, une filiale à part entière établie à Montréal.

CCF Canada a en outre reçu mercredi une autorisation de la Société d'assurance-dépôts du Canada, ce qui lui ouvre la voie à lancer prochainement ses activités. Un analyste désireux de conserver l'anonymat a indiqué qu'il n'y a pas de coïncidence à ce que l'arrivée de Crédit commercial de France au Canada se produise au moment où le gouvernement fédéral est sur le point de lever les restrictions sur la propriété des banques.

En raison des nouvelles règles du jeu attendues, la Banque nationale du Canada est perçue comme étant une cible probable pour ceux qui souhaitent mettre la main sur une banque canadienne.



AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par les présentes donné que le conseil d'administration de NOVA Chemicals Corporation a déclaré le dividende trimestriel indiqué ci-après qui sera payable le 15 août 2000 aux actionnaires inscrits à la date de clôture des registres à la fermeture des bureaux le 31 juillet 2000.

ACTIONS ORDINAIRES

Actions ordinaires, dividende N° 25: Un dividende de 0,10 \$ par action sur les actions ordinaires en circulation.

B.M. WOODSTRA
Vice-président et
secrétaire
NOVA Chemicals Corporation
Calgary (Alberta)
15 mai 2000



Fédération des caisses
d'économie Desjardins
du Québec

RAPPORTS FINANCIERS CUMULÉS DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES D'ÉCONOMIE DESJARDINS DU QUÉBEC ET DE SES CAISSES AFFILIÉES

La Fédération des caisses d'économie DESJARDINS du Québec regroupe 103 caisses comptant 264 000 membres. Les caisses d'économie desservent principalement des groupes de travailleuses et de travailleurs ayant comme lien d'appartenance le même employeur, ou l'exercice d'un même métier ou d'une même profession. Elles sont aussi présentes dans plusieurs communautés culturelles.

RÉSULTATS CUMULÉS (non vérifiés) pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999 (en milliers de dollars)

	1999	1998
Revenus financiers	171 984 \$	162 889 \$
Frais financiers	86 202	81 826
Revenus financiers nets	85 782	81 063
Créances douteuses	6 787	9 409
Revenus financiers nets après créances douteuses	78 995	71 654
Autres revenus	20 717	20 647
Revenus financiers nets et autres revenus	99 712	92 301
Autres frais	85 621	78 959
Trop-perçus avant impôts et ristournes aux membres	14 091	13 342
Impôts sur le revenu	3 074	2 393
Trop-perçus avant ristournes aux membres	11 017	10 949
Ristournes aux membres	2 155	3 590
Impôts récupérés	452	754
Trop-perçus de l'exercice (note 3)	9 314 \$	8 113 \$

BILAN CUMULÉ (non vérifié) au 31 décembre 1999 (en milliers de dollars)

	1999	1998
ACTIF		
Encaisse	34 064 \$	10 524 \$
Valeurs mobilières	325 974	272 932
Prêts (note 2)	2 064 320	2 041 448
Immobilisations	26 566	24 422
Autres éléments d'actif	38 872	31 342
	2 489 796 \$	2 380 668 \$
PASSIF		
Dépôts	2 105 994 \$	1 984 386 \$
Autres éléments de passif	211 517	237 398
	2 317 511	2 221 784
AVOIR		
Capital social	41 559	40 568
Trop-perçus non répartis	12 647	9 227
Réserves	118 079	109 089
	172 285	158 884
	2 489 796 \$	2 380 668 \$

Note 1 : Le bilan cumulé et les résultats cumulés comprennent les données relatives à la Fédération et aux caisses affiliées après élimination des transactions entre elles.

Note 2 : Les prêts sont présentés au net, après déduction d'une provision de 14 454 \$ comparativement à 15 541 \$ en 1998 (en milliers de dollars) afin de tenir compte des pertes prévues.

Note 3 : En raison de la non-simultanéité de la fin des exercices des caisses, les trop-perçus non répartis ne correspondent pas aux trop-perçus de l'exercice présentés aux résultats.

É D I T O R I A L

De la souplesse

Louise Beaudoin n'a jamais été de cette catégorie de politiciens qui louvoient. Encore une fois, elle a le mérite de la franchise en disant vouloir faire de l'île de Montréal «le symbole fort» du fait français au Québec... au risque de provoquer les municipalités de l'île qui ont un statut bilingue.

Le gouvernement Bouchard a longtemps été opposé au concept d'«une île, une ville» du maire Bourque. La crainte de devoir accorder un statut de ville bilingue à la métropole du fait que les francophones y seraient minoritaires d'ici quelques années constituait un obstacle infranchissable aux yeux du Parti québécois. On sait maintenant, grâce à la ministre responsable de la Charte de la langue française, comment la catastrophe appréhendée par les péquistes pourrait être évitée.

Toute simple est la solution trouvée par Québec. On amendera l'article de la loi 101 portant sur le statut de ville bilingue. Au lieu d'exiger que la population d'une ville soit «en majorité d'une langue autre que française», on demandera maintenant que la population soit en majorité anglophone. En ne prenant plus en compte les allophones, la perspective de devoir accorder un statut bilingue à Montréal devenue méga-cité s'atténuera, sinon disparaîtra.

Un tel amendement se justifie, d'autant plus que la façon dont l'article en cause était rédigé ne correspondait pas à l'économie générale de cette loi dont les exceptions visent à reconnaître les droits des anglophones et non à en accorder aux allophones, que l'on veut plutôt inciter à s'intégrer à la majorité francophone. Va pour cet amendement, surtout qu'il n'aura aucun caractère rétroactif.

Il est plus difficile toutefois de suivre Mme Beaudoin dans son raisonnement lorsqu'elle refuse de conserver aux municipalités qui fusionneront avec Montréal leur statut bilingue. Pourquoi en effet ne pas retenir l'idée des districts bilingues, proposée par le maire Bourque? La crainte de la ministre que se multiplient dès lors, à travers tout le Québec, des districts bilingues ne tient pas. Il suffit de limiter ce concept

strictement aux municipalités fusionnant avec Montréal. Les lois ne sont-elles pas pleines d'exceptions qui permettent d'échapper, dans des circonstances précises, à des règles générales?

Il est toujours odieux de ne pas reconnaître l'existence de droits acquis et il faut déplorer que Mme Beaudoin ne soit pas davantage ouverte à la solution des districts bilingues. Cela changerait peu à la réalité linguistique quotidienne des Montréalais, qui ont déjà le droit à recevoir de leur ville des services en anglais. Quelle différence cela ferait-il si, en plus, on laissait sur la devanture de la bibliothèque municipale le double nom «Bibliothèque de Westmount Library»? Cela heurte moins notre sensibilité que les raisons sociales de bien des commerces. Ce ne sont certes pas les devantures des Future Shop et Second Cup qui renforcent le visage français de Montréal.

Au lendemain d'une fusion avec Montréal, il n'y aurait rien de déraisonnable à vouloir laisser aux citoyens de Westmount ou de Hampstead les attributs communautaires auxquels ils s'identifient, dont certains sont linguistiques. Longtemps après la fusion, ils conserveront leurs attaches à leur ancienne municipalité... tout comme plusieurs citoyens de Maisonneuve, 82 ans après la fusion avec Montréal, continuent de se percevoir comme des citoyens de Maisonneuve. Simple question d'identité, qu'un gouvernement comme celui du Parti québécois devrait comprendre.

Dans ce débat sur le regroupement des municipalités de l'île de Montréal, il faut garder le sens des priorités. La préservation du caractère français de Montréal est un objectif très légitime, mais il n'est pas le seul. Aussi importante est la réussite de cette réforme entreprise par Louise Harel. Car à quoi servirait de préserver le caractère français de Montréal si cette ville est incapable de jouer le rôle de locomotive qu'on attend d'elle pour assurer le développement économique du Québec? Mme Beaudoin ne doit pas aller à contresens de Mme Harel. Avant de dire définitivement non à l'idée des districts bilingues, il faut attendre de connaître les compromis qui pourraient se dégager des discussions sur la réforme municipale entreprises par les élus locaux et le médiateur gouvernemental Louis Bernard.

bdescoteaux@ledevoir.ca

Le piège

La hausse de un demi-point de pourcentage des taux d'intérêt décrétée cette semaine par la Banque du Canada en réaction à une hausse similaire annoncée par la Federal Reserve américaine n'a pas empêché notre dollar de plonger de plus de un demi-cent par rapport à la devise américaine. Cette chute s'explique par l'attitude des cambistes qui croient que la Banque du Canada a agi sans conviction, uniquement pour éviter de creuser l'écart avec les taux américains. En conséquence, croit-on, la banque pourrait bien ne pas suivre le mouvement la prochaine fois, laissant du coup notre devise perdre du terrain. Dans les circonstances, aussi bien s'en défaire tout de suite au lieu d'attendre et de risquer d'y perdre plus tard.

La même logique a entraîné d'autres monnaies du monde, notamment l'euro, qui a perdu le quart de sa valeur par rapport au dollar américain depuis janvier dernier.

Les événements récents démontrent une fois de plus notre grande fragilité devant les États-Unis. Si nous avons pu profiter de la force de leur économie depuis huit ans, le moment est peut-être venu de subir le mouvement inverse.

Au sud, on a atteint la pleine capacité de production et la demande reste toujours aussi ferme, entraînant les salaires et les prix à la hausse. Ici, malgré une amélioration notable de l'économie, les pressions inflationnistes sont toujours aussi raisonnables, comme le confirment les données de Statistique Canada rendues publiques hier.

Dans les circonstances, nous n'avions certainement pas besoin d'une hausse des taux, sinon pour éviter un glissement trop rapide de notre devise devant la concurrence des placements en dollars américains.

D'ailleurs, notre dollar aurait probablement chuté davantage cette semaine si la Banque du Canada s'était contentée d'une hausse de seulement un quart de point. Évidemment, une baisse spectaculaire de notre devise aurait eu un impact négatif sur la confiance des investisseurs et sur nos propres achats de produits étrangers. Les Européens le savent, eux qui sont si déçus de la performance de l'euro qu'on rêvait de voir suivre les traces du puissant mark allemand.

Nous voilà donc pris au piège de notre dépendance inéluctable vis-à-vis des États-Unis. Car si la Banque du Canada s'entête à suivre la Réserve américaine, c'est un ralentissement général de l'économie qui nous guette, sans espoir d'amélioration de l'emploi, de la productivité et de notre niveau de vie.

Le temps est donc venu de nous demander lequel des deux maux nous préférons: celui d'un taux d'intérêt bas et d'un dollar encore plus faible, avec les conséquences que l'on sait sur le prix des produits importés (y compris celui du carburant...), ou celui d'un taux d'intérêt toujours plus élevé et d'un ralentissement de l'économie?

Le Canada n'étant pas soumis à la pression inflationniste, de ces deux maux, nous choisissons le moindre: celui d'une baisse du dollar. Car bien plus dangereux que la hausse du prix de l'essence et des autres biens importés, il y a la baisse de la production, avec son lot de chômeurs et de misère.

Par le passé, la Banque du Canada a souvent commis l'erreur de jouer la grenouille devant le bœuf américain. Cette fois, exigeons haut et fort, avant qu'il ne soit trop tard, qu'elle ralentisse ses ardeurs monétaristes pour laisser l'économie canadienne poursuivre sur sa lancée.

jrnsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



EN REPRISE

L E T T R E S

(Dés)espoir pour l'humanisme

L'hiver dernier se tenait, à l'université McGill, un colloque sur la crise des humanités. On y déplorait que les programmes suffisamment financés ne l'étaient que dans la mesure où ils étaient considérés économiquement rentables, ultralibéralisme oblige. On n'y retrouverait plus l'esprit «humaniste» qui a présidé à sa création. Certains allaient jusqu'à affirmer que l'université était déjà morte. Eh bien, qu'on se console, la relève existe!

L'excellente émission *Les affaires et la vie* de la Première Chaîne de Radio-Canada nous a fait connaître, le 22 avril 2000 vers 13h, un nouveau type de formation. Une petite université octroie la certification Attitude-Client aux entreprises qui ont suivi ses cours et passé l'examen d'évaluation. Si la certification ISO touche les normes reliées au produit, celle de l'Attitude-Client s'adresse aux relations humaines, autant à l'intérieur de l'entreprise que dans les relations avec ses clients, augmentation de la productivité et des ventes oblige, en cette ère de compétition mondiale.

Cette formation rapporte beaucoup. D'abord, elle ne coûte rien à l'entreprise puisqu'elle est déductible d'impôt. Ensuite, selon le porte-parole d'une entreprise certifiée, le chiffre d'affaires a augmenté de 20 % la première année et de 40 % la seconde, augmentations qui seraient uniquement dues à cette nouvelle certification.

Quel plaisir de travailler et d'acheter chez une entreprise certifiée Attitude-Client! En plus de vous sourire, de vous écouter, de vous remercier pour vos idées novatrices destinées à améliorer l'entreprise, de tenir compte de votre «caractère particulier», on ira jusqu'à prendre 45 secondes pour vous souhaiter un «bon anniversaire», et ce, sans même faire allusion à votre âge. Donc, que vous soyez employé ou client, rose est le futur!

Dans cette société, dont les réseaux humains sont de plus en plus cassés et fragilisés par la dictature du marché, l'isolement guette de plus en plus de personnes. Qu'on se rassure encore! On apprend, dans la même émission, que la banque CIBC adopte, et ce, cinq jours par semaine, le vêtement *casual* afin de se rapprocher de ses clients et de rendre «heureux» ses employés en restaurant un climat plus détendu.

Il n'y a donc pas lieu de désespérer! L'entreprise est véritablement en train de sauver notre société devenue inhumaine, obsédée qu'elle était, jadis, par les profits.

Dommage que l'État n'ait pas compris plus tôt l'importance d'apprendre à entretenir de bonnes relations humaines. Les couples, les parents, les citoyens auraient pu suivre des cours de relations humaines de leur choix tout en étant déductibles d'impôts. Car ces cours, certifiés, auraient pu sûrement «profiter» aux familles et à la vie en société en «augmentant» la qualité de la vie. Dommage aussi car, dorénavant, les exclus du travail et de la consommation seront aussi les exclus obligés des relations humaines de qualité.

Mais pourquoi donc, semble penser l'État, satisfaire les besoins humains des citoyens, et ainsi risquer de faire baisser la (sur)consommation, donc les affaires? En vérité, je vous le dis, il n'y a rien qui remplace, dans une entreprise certifiée Attitude-Client, l'accueil chaleureux, le sourire, l'écoute attentive, le service personnalisé et les «au revoir!» du départ. Qu'on se le dise!

Francine Sordongs
Coteau-du-Lac, 22 avril 2000

Assez, les moteurs

Lettre ouverte à Nycol Pageau-Goyette
Je ne comprends pas votre acharnement contre les résidents de Villers, Ahuntsic, Saint-Laurent, Pointe-Claire, etc.

Votre projet de quintupler le nombre de voyageurs au cours des quatre ou cinq prochaines années à Dorval va faire que les gros transporteurs aériens vont se suivre. Leur bruit s'ajoutera au bruit des premiers. Actuellement, en période estivale, ça dépasse déjà la limite du tolérable en fin d'après-midi.

Avec votre projet vicieux envers nous, ça va être affolant sur nos balcons et nos terrasses pendant les grandes vacances d'été.

On sait de plus que les risques d'écrasement sont augmentés au moment des décollages et des atterrissages. Ça ajoute un petit stress incontrôlable, jour après jour, chez les victimes, et ça brime notre droit de vivre au grand air dans notre ville.

Pastichant un maire que vous connaissez bien, Mme la présidente, nous ne sommes pas des légumes en conserve à recycler dans le bruit infernal des avions et l'air pollué des gaz d'échappement de ces mastodontes.

Dire que la vie serait si belle pour tout le monde si tout cela s'en allait à Mirabel...

De grandes études ont déjà été faites depuis plusieurs années et, tout récemment encore, par des chercheurs universitaires indépendants sur les avantages de Mirabel.

Gilles-M. Girard
Ingénieur retraité
Montréal, 19 avril 2000

Équité ou asservissement?

Lorsque Lucien Bouchard, premier ministre du Québec, affirme pour soutenir la décision gouvernementale de hausser les primes de l'assurance-médicaments que «le régime doit se financer à même les primes», il met en application un principe de saine gestion. Ce faisant, son gouvernement atteint deux objectifs: sensibiliser le consommateur à la portée réelle des coûts de consommation des médicaments et faire la démonstration de l'application d'un principe d'équité collective.

Malheureusement, cette logique de saine gestion basée sur l'équité est cavalièrement écartée du revers de la main par ce même gouvernement lorsqu'il est question de distribuer les surplus accumulés de l'assurance automobile. Ne s'agit-il pas là de la démonstration de deux poids pour le contribuable et d'une seule mesure pour le gouvernement: encaisser à tout prix!

Si l'équité est une préoccupation véritable de ce gouvernement, M. Bouchard devrait, en même temps que la hausse des primes de l'assurance-médicaments, ordonner la distribution immédiate des surplus de l'assurance automobile.

Claude Chicoine
Verdun, 28 avril 2000

Un empoisonnement planifié

Il faut féliciter le ministre Allan Rock pour son projet d'obliger l'affichage sur les paquets de cigarettes de photographies illustrant de façon frappante les méfaits du tabagisme. Tous les professionnels œuvrant dans le domaine de la santé peuvent constater quotidiennement les répercussions terribles du tabac sur la santé de notre population et les souffrances physiques et morales indicibles qui en découlent. Les données démontrant une recrudescence du tabagisme chez les jeunes Québécois sont extrêmement inquiétantes. Si nous ne réagissons pas avec la plus grande vigueur pour contrer l'intoxication planifiée de notre jeunesse, nous sommes coupables de négligence criminelle.

Eric Deland
Médecin
Sherbrooke, le 1^{er} mai 2000

Victime de la hantise juridique

Je suis étudiante au cégep régional de Lanaudière, à L'Assomption, en sciences humaines. Je suis victime d'allergies alimentaires à tout ce qui touche la famille des noix: cacahoues, noisettes, pistaches, noix de Grenoble, amandes et tout le reste. Ça fait maintenant plus de six ans que j'ai toujours avec moi mon Épipen et que je vérifie tous les ingrédients d'un produit avant de le manger.

Au début de mes allergies, il n'y avait pas beaucoup de produits qu'il m'était impossible de consommer. Par contre, depuis un an environ, la folie de protection des entreprises me force à préparer moi-même ma nourriture puisque, chaque fois que je me présente à l'épicerie, un produit que j'avais acheté la semaine précédente a maintenant une petite note disant: «Il est possible que ce produit ait été en contact avec des arachides ou d'autres sortes de noix...» Que s'est-il passé au cours de la semaine? Le producteur a-t-il décidé de se couvrir au cas où il y aurait eu contact?

La semaine dernière, par exemple, ma mère a

acheté une boîte de Hamburger Helper, pommes de terre Stroganoff, de la compagnie Betty Crocker. Pour ceux et celles qui ne savent pas ce qu'est du Stroganoff, il s'agit de tranches de pommes de terre déshydratées auxquelles nous ajoutons du bœuf haché cuit. Voulez-vous bien me dire où sont les noix là-dedans!

De plus, je ne peux plus consommer aucun produit en vrac puisque les emballages manipulent des noix. Donc, j'ai dû mettre aux ordures du sel acheté en vrac, des légumes déshydratés ainsi que de la cassonade puisque, récemment, les compagnies ont inscrit sur les contenants qu'il pouvait y avoir eu contact avec des noix. Les compagnies veulent tellement se protéger qu'elles créent en plus de la paranoïa chez les consommateurs. Personnellement, je n'ose même plus manger ailleurs que chez moi puisque j'ai peur que la personne achetée du sel en vrac, par exemple, et qu'elle en mette dans la soupe.

Je me suis interrogée à savoir pourquoi les compagnies ne font pas des usines qui ne contiendraient aucune noix ou arachide. La réponse: les coûts de production seraient trop élevés. Ce qu'elles n'ont pas compris, c'est que les gens souffrant d'allergies alimentaires payeraient volontiers 1 \$ de plus pour consommer un produit fiable. De plus, ce ne serait pas seulement les gens victimes d'allergies qui achèteraient ces produits; la famille et les amis de ces derniers aussi.

Il y a une compagnie qui a investi dans une usine de crème glacée qui ne contient aucune trace de noix. Cette compagnie est la compagnie Lambert. Le propriétaire de cette compagnie a, dans sa famille, une personne victime d'allergies aux noix. Il a décidé de fabriquer une crème glacée qui ne contient aucune trace de noix. Malgré ce que les gens peuvent penser, le format deux litres de crème glacée se vend seulement 1 \$ de plus que les autres. Le pot est facile à repérer puisqu'il est bleu alors que les autres pots de Lambert sont rouges. Pour ma part, je ne suis pas la seule dans mon entourage à acheter ce produit: mes amis, mes oncles et tantes, mes grands-parents, parrain et marraine, tous gardent un pot de crème glacée Lambert bleu dans leur congélateur.

Également, tous ces investissements pourraient aider dans le domaine de la santé. Si les gens victimes d'allergies ne risquent plus rien en consommant un produit, on diminuerait la quantité de patients se présentant dans les hôpitaux à la suite d'une réaction.

Ces allergies ne doivent pas être prises à la légère et c'est pourquoi les compagnies se protègent énormément. Je suis d'accord avec le fait qu'elles n'indiquent qu'elles ne sont pas certaines que je puisse consommer leur produit, mais il y a quand même un bout à tout. Je suis certaine que si les choses continuent à aller comme elles vont, d'ici une dizaine d'années, je ne saurai pas avec quoi me nourrir, et croyez-moi, je suis loin d'être la seule à avoir peur.

Julie Lavallée
Charlemagne, 8 mai 2000

Liaisons dangereuses

Quand vous recommandez en éditorial la Commission d'accès à l'information «ne soit plus obligée de recruter son personnel dans la fonction publique», je parie que vous ne savez pas à quel point il existe des liens intimes entre la CAI et les organismes qu'elle doit surveiller dans l'intérêt public.

A titre d'exemple, dans le domaine qui nous concerne, une ancienne chercheuse de la CAI a été engagée par le Curateur public comme responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels. Et ce n'est que le début. L'ancien procureur de la CAI, M^r Marc Bergeron, fait partie du contentieux de la Curatelle publique. Et ce n'est pas fini. En contrepartie, l'ancien chef intermédiaire du Service des affaires juridiques de la Curatelle publique est maintenant à l'emploi de la CAI. Imaginez le bordel quand on porte plainte à la Commission d'accès à l'information contre le Curateur public. On ne sait plus si on est devant l'un ou l'autre des deux organismes et on a peine à séparer le juge de la partie. Il ne s'agit plus d'une question d'indépendance mais de liaisons dangereuses.

Ura Greenbaum
Directeur général de l'Association pour la défense des personnes et des biens sous curatelle publique
Montréal, 20 avril 2000

IDÉES

Dans le sillon du colloque sur la Révolution tranquille

Stéphane Dion recalé à l'examen

GUY ROCHER

Professeur au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal

Après avoir examiné la «thèse» de Stéphane Dion, je me dois de corriger certaines des interprétations erronées qu'il a avancées dans son allocution à l'UQAM lors du colloque «La Révolution tranquille: 40 ans plus tard», dont des extraits ont paru dans *Le Devoir* le 11 mai dernier. Il y présente la Révolution tranquille québécoise comme s'inscrivant «dans une tendance forte de l'histoire sociale contemporaine: l'ajustement des sociétés catholiques face aux sociétés protestantes durant l'ère industrielle et postindustrielle». Pour développer cette thèse, Stéphane Dion part de l'ouvrage classique de Max Weber, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, publié en 1905. Interprétant librement Max Weber, Stéphane Dion prétend qu'il «a affirmé que les sociétés protestantes s'adaptent mieux à l'industrialisation que les sociétés catholiques en raison d'une plus grande valorisation de l'enrichissement matériel et de l'initiative individuelle».

Trois erreurs majeures

On retrouve ici, sous la plume de Stéphane Dion, l'une des déformations les plus courantes et grossières de l'étude de extrêmement subtile de Max Weber. Relevons ici au moins trois erreurs majeures. Tout d'abord, Weber ne s'intéressait pas à «l'industrialisation» comme telle mais à l'émergence du capitalisme dans différents contextes, particulièrement en Occident. Le capitalisme a existé avant et sans industrialisation. La distinction est fondamentale pour bien comprendre et interpréter Weber. En deuxième lieu, Weber ne généralise pas sur «les sociétés protestantes»; il analyse les différentes religions protestantes et en identifie

une en particulier, qu'il croit voir à l'origine de «l'esprit du capitalisme». C'est le protestantisme ascétique, plus exactement le puritanisme. Ce n'est donc pas tout le protestantisme qui a joué ce rôle, selon Weber. Et surtout, troisième grave erreur, Stéphane Dion déforme la pensée de Weber lorsqu'il lui attribue l'idée «d'une plus grande valorisation de l'enrichissement matériel et de l'initiative individuelle» de la part de ce protestantisme ascétique. Brevement résumée, l'explication webérienne est beaucoup plus fine. Hanté par l'incertitude du salut personnel, conséquence de la doctrine de la prédestination, le puritain cherchait à se rassurer sur les desseins de Dieu à son endroit en menant une vie austère, loin des plaisirs du monde, se consacrant à sa vocation, à son travail. Il se trouvait qu'en pratiquant cette éthique ascétique, il pratiquait du même coup l'éthique économique la plus favorable à l'accumulation capitaliste: non seulement il thésaurisait, mais s'interdisait de jouir de sa richesse, il la réinvestissait sans cesse. Le succès professionnel et la richesse accumulée n'étaient valorisés qu'indirectement, à titre de signes du salut espéré.

Stéphane Dion ajoute que «Weber a peut-être poussé l'argument de façon trop systématique». En réalité, c'est Stéphane Dion lui-même qui mérite ce reproche. Il utilise une interprétation fautive de Weber pour élaborer ensuite une explication unilinéaire de la Révolution tranquille, où il ne voit que «cette tendance lourde qui a fait que les sociétés catholiques ont été plus lentes que les sociétés protestantes à progresser dans la modernité et le libéralisme». Max Weber, moins «systématique» que Stéphane Dion, conscient de la complexité de l'histoire des sociétés, prend bien soin de rappeler, en terminant son étude, qu'il «resterait à élucider la façon dont l'ascétisme protestant a été à son tour influencé, dans son caractère et son devenir, par l'ensemble des conditions sociales, en particulier par les conditions économiques». Il récuse d'ailleurs «une interprétation spiritualiste de la civilisation et de l'histoire qui ne serait pas moins unilatérale» qu'une interprétation exclusivement matérialiste, celle de Karl Marx notamment.

Max Weber ne se réjouissait d'ailleurs pas de voir l'ascétisme protestant aboutir finalement, contre son intention doctrinale originale, à la course effrénée aux richesses et à l'obsession lancinante du succès dans le travail. Il concluait que «le souci des biens extérieurs ne devait peser sur les épaules des saints qu'à la façon d'un léger manteau qu'à chaque instant l'on peut rejeter». Mais la fatalité a transformé ce manteau en une cage d'acier [...]. Le puritain voulait être un homme besogneux — et nous sommes forcés de l'être».

Interprétation unilinéaire

L'interprétation unilinéaire que Stéphane Dion tire de l'usage qu'il fait de Weber l'amène à ne tenir aucun compte des «conditions sociales» et, en particulier, des «conditions économiques» de l'histoire canadienne, ancienne et récente, qui expliquent aussi tant de choses. Que l'éthique religieuse et par conséquent économique ait joué un rôle dans notre histoire, comme dans celle de l'Occident, c'est plus que probable. Mais il reste à élucider la part de la religion et la part des conditions favorables à l'enrichissement de la bourgeoisie montréalaise d'origine britannique pour expliquer, entre autres, «le taux de scolarisation universitaire plus faible chez les francophones que chez les anglophones» en 1960 et les écarts de revenus entre les commissions scolaires protestantes et catholiques avant 1960.

La Révolution tranquille peut être lue comme «une révolution webérienne» à la condition de recourir à l'ensemble de l'œuvre de Weber, y compris ses analyses du pouvoir, de la domination et des rapports de force dans l'histoire des nations. Ce que, de son côté, Gramsci a analysé sous le nom de l'hégémonie. Et Karl Polanyi, dans cet autre classique, *The Great Transformation*, a mis en lumière comment s'est construite aux XVIII^e et XIX^e siècles l'hégémonie économique britannique. Alors que sévit aujourd'hui l'idéologie néolibérale, il fait bon relire Polanyi lui-même, ainsi que les suites qu'on lui a récemment apportées, dans le contexte cette fois de l'hégémo-

nie économique américaine (*Karl Polanyi in Vienna - The Contemporary Significance of The Great Transformation*, Black Rose Books, Montréal, 2000). De leur côté, les études menées par les chercheurs français du CER-VEPAS (le Centre d'études et de recherches sur la vie économique dans les pays anglo-saxons) nous convainquent, tout comme le grand ouvrage de Polanyi, que l'hégémonie économique anglo-saxonne est un phénomène complexe, résultant de diverses conditions militaires, politiques, sociales et économiques, et qu'elle n'est pas le seul fait du «protestantisme».

Bien des nuances

Les religions ont évidemment exercé une importante influence, mais parmi d'autres facteurs lourds; elles-mêmes ont été conditionnées par ceux-là. Comme le rappelait justement Max Weber (pour revenir à lui une dernière fois), l'interprétation «spiritualiste» et l'interprétation «matérialiste» du capitalisme «appartiennent toutes deux au domaine du possible [...] [et] dans la mesure où elles prétendent apporter les conclusions, l'une et l'autre servent aussi mal à la vérité historique». On admire ici le relativisme avec lequel Weber accueillait les explications apparemment définitives et supposément scientifiques.

Je laisse de côté pour le moment le reste de la thèse de Stéphane Dion. Je suggère seulement que son affirmation, à savoir que «le gouvernement du Canada a été un moteur, trop souvent méconnu, de la Révolution tranquille», appelle bien des nuances. Je ne fais qu'en relever deux. Il est important de distinguer «le gouvernement du Canada» et les institutions fédérales, dont plusieurs ont été en partie détournées de leur fonction fédéraliste au profit de la Révolution tranquille et même de l'option souverainiste (Radio-Canada, l'Office national du film). Et puis, si le gouvernement du Canada a pu contribuer à la Révolution tranquille, ce fut pour une part à titre d'opposant, d'adversaire, de contre-modèle, voire de repoussoir. Il y avait cela, aussi, dans le «Maîtres chez nous».

Menaces sur les Philippines

L'enlèvement de touristes étrangers par le groupe d'Abu Sayyaf risque de remettre en question le fragile processus de paix

PIERRE BEAUDET

Directeur général d'Alternatives, réseau d'action et de communication pour le développement international

L'archipel des Philippines semble de nouveau déstabilisé. L'enlèvement de touristes étrangers par le groupe d'Abu Sayyaf dans les régions de Basilan et de Sulo, sur l'île de Mindanao, risque de déclencher des affrontements qui pourraient remettre en question le fragile processus de paix amorcé il y a quelques années. Déjà, le gouvernement avoue compter de nombreuses victimes dans les rangs des militaires. On ignore encore le nombre de tués et de blessés parmi les rebelles mais celui-ci s'élèverait à plusieurs centaines. L'Église catholique de Mindanao parle de plus de 150 civils tués et de 200 000 paysans expulsés de leurs villages par la menace de guerre.

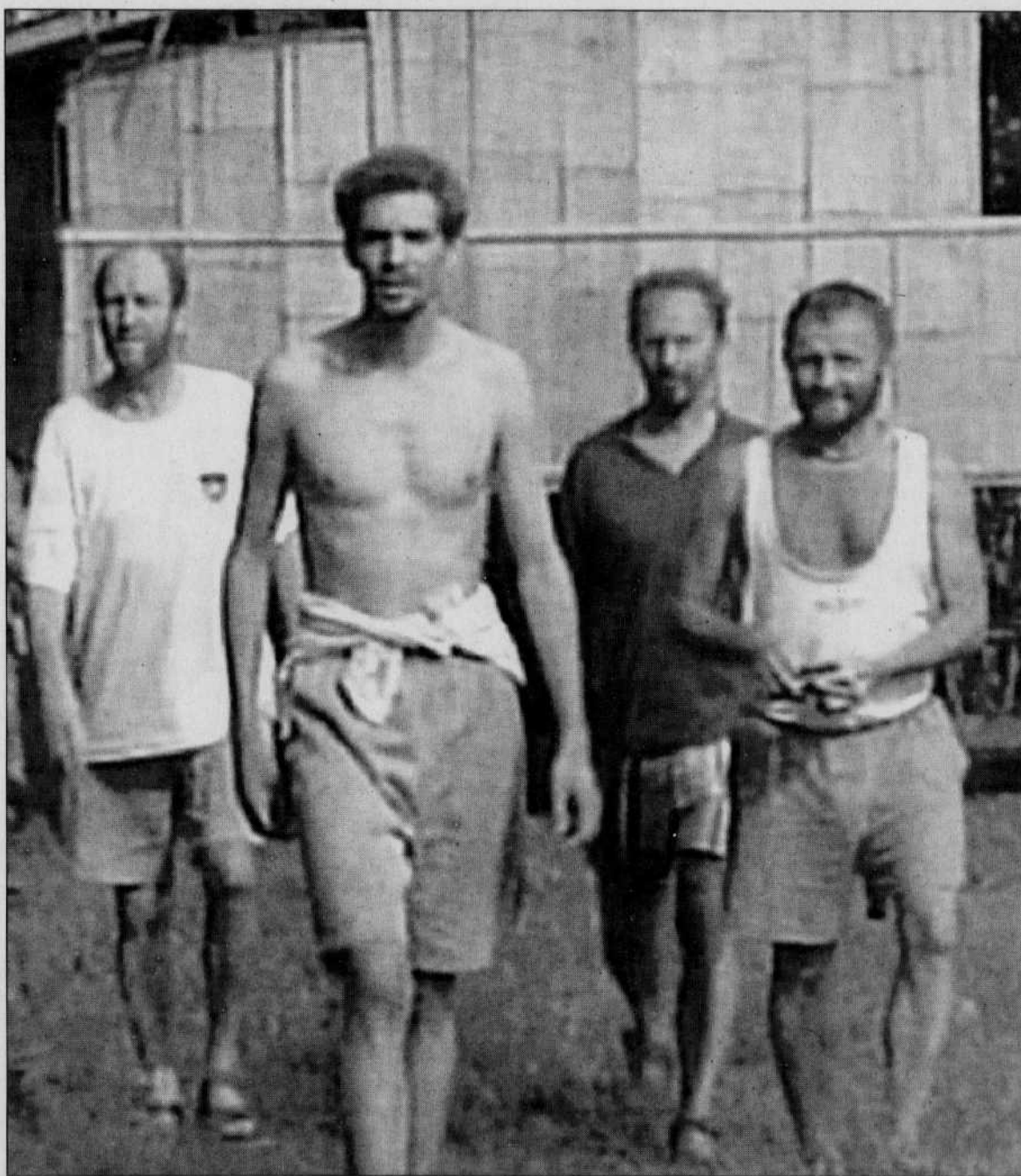
Petite histoire d'un long conflit

L'affaire Abu Sayyaf n'est qu'un épiphénomène dans l'histoire du conflit dans le sud des Philippines. Depuis les années 60, le Front de libération nationale Moro (FLNM), dirigé par Nur Misuari, est actif dans cette région. En 1995, après une longue lutte de guérilla, le FLNM signait un accord avec le gouvernement des Philippines dans lequel celui-ci concédait l'autonomie à cette province peuplée en majorité de musulmans.

Sous l'égide du président Ramos, une période de paix fut temporairement établie. Mais rapidement, des éléments de l'armée organisèrent divers affrontements. Parallèlement, des dissidents du FLNM créaient le Front de libération nationale islamique (FLNI) en accusant le président Misuari de conclure des ententes sournoises avec Manille. Dès l'arrivée du nouveau président, Joseph Estrada, en 1998, ces conflits s'intensifièrent. Le FLNI put faire d'importantes percées en fortifiant des camps armés (dont le principal camp, Abubakar) et en contrôlant une grande partie des routes dans le sud de Mindanao.

Qui est Abu Sayyaf?

Le groupe d'Abu Sayyaf est une petite organisation, elle-même dissidente du FLNI, qui s'est fait sur tout connaître ces dernières années par des actes de banditisme (enlèvements, vols de banque, etc.). Il est surtout actif dans les provinces de Basilan et de Sulo. En mars dernier, le groupe s'attaqua à une école chrétienne. Dans l'affrontement qui s'ensuivit avec l'armée, plusieurs enfants et enseignants furent tués. Des enquêtes de l'Église n'ont pas réussi à déterminer les responsables de la tuerie. Pour les organisations politiques actives dans Mindanao, aussi bien le FLNI que diverses formations



Certains des otages libérés par le groupe d'Abu Sayyaf.

REUTERS

de gauche, le groupe d'Abu Sayyaf est en fait infiltré par des éléments de la sécurité militaire qui s'en servent pour déstabiliser et discréditer l'opposition au gouvernement. Présentement, l'armée encercle un camp d'Abu Sayyaf où sont détenus plusieurs otages dont des étrangers, enlevés au large de la Malaisie au début de mai. Cet affrontement est survenu au moment où le FLNI réitérait son désir de négocier avec le gouvernement. Le 3 mai, d'ailleurs, le mouvement s'engageait à respecter un cessez-le-feu et à lever les barrages le long de la route de San Narciso. Mais quelques jours plus tard, devant les avancées de l'armée, les combats ont

repris, y compris dans la capitale provinciale, Davao.

Dans le sillon des atrocités commises par le groupe d'Abu Sayyaf, diverses milices ont été mises en place dans des villages, parfois avec l'appui de l'armée. Plusieurs d'entre elles sont dirigées par des chefs communautaires chrétiens, ce qui donne au conflit de nouvelles dimensions. Plus de 45 milices se disant chrétiennes se sont ainsi constituées à Mindanao ces derniers temps. Seulement dans la province de Basilan, des centaines d'hommes en armes agissent comme supplétifs avec l'armée. Par contre, les leaders religieux des deux communautés ont fait plusieurs appels au

calme, rappelant l'histoire de coexistence pacifique dans cette région et le fait que la militarisation des villages ne réglerait rien au problème, au contraire. On estime que seuls le gouvernement et l'armée sortiraient gagnants de tels affrontements. Selon l'évêque catholique Fernando Capala, il faut ramener les chrétiens et les musulmans sur le chemin de la paix. Avec l'appui de plusieurs organisations communautaires comme le PKSMN (une organisation représentant des fermiers et des travailleurs de plantations), une grande conférence de réconciliation doit avoir lieu à Mindanao dans les prochaines semaines.

Projet de loi 102 sur les régimes de retraite

Une bonne ou une mauvaise nouvelle?

GÉRALD PONTON

Président et directeur général de l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec, l'auteur résume les positions de son organisme sur le projet de loi 102, qui vise à modifier certaines règles des régimes complémentaires de retraite.

Des surplus aux régimes de retraite, cela devrait être une bonne nouvelle, mais de plus en plus de gens s'en prétendent propriétaires. Alors, à qui appartient véritablement ces surplus, qui peut les utiliser en cours de régime et à qui doivent-ils retourner à la fin?

Le projet de loi 102 vise à clarifier plusieurs aspects des régimes complémentaires de retraite, notamment le droit pour un employeur d'utiliser, à certaines conditions, une partie du surplus du régime, durant son existence, ou, plus précisément, de prendre un «congé de cotisation». Qu'est-ce qu'un tel congé?

Quand un régime a suffisamment d'argent dans sa caisse pour garantir les prestations promises, il n'est pas nécessaire d'en ajouter. Pareil ajout pourrait même être contraire à la loi de l'impôt. Dans de telles circonstances, l'employeur pourrait cesser de verser sa cotisation, d'où l'expression de «congé».

Si ce projet de loi est adopté, les prestations versées continueront d'être bien protégées par les sommes déjà accumulées dans la caisse, et les prestations futures des participants ne seront d'aucune façon modifiées du fait que l'employeur pourrait cesser de verser une ou des cotisations.

Le Québec est aussi la seule province où le droit de prendre un tel congé n'a pas été clarifié complètement par les tribunaux. En effet, la Cour suprême du Canada a rendu à ce sujet un jugement (*en common law*) qui clarifie le droit pour les autres provinces. La Cour d'appel du Québec (en droit civil) est venue contredire, pour ainsi dire, la décision de la plus haute cour.

Éliminer l'ambiguïté

Au Québec, il y a eu peu de poursuites devant les tribunaux, mais il est nécessaire d'harmoniser les règles applicables par cet aspect, fondamental, des régimes. Éliminer l'ambiguïté qui subsiste favorisera aussi le maintien et le développement de ces régimes complémentaires de retraite.

Le projet de loi 102 vise justement à donner aux parties à un régime de retraite l'occasion de confirmer le droit

de prendre un congé de cotisation. Sans entrer dans les détails, mentionnons simplement que le projet prévoit cette option, sans toutefois en rendre le processus obligatoire.

De plus, si le régime de retraite compte des participants représentés par une association de travailleurs, l'employeur pourra confirmer son droit au congé avec l'accord de cette association. S'il veut procéder sans cet accord, il devra apporter certaines améliorations au régime, également prévues au projet de loi. Surtout, avant de le faire, l'employeur devra avoir signé une nouvelle convention collective avec l'association de travailleurs.

C'est dire que l'association de travailleurs aura l'occasion de négocier avec l'employeur avant que celui-ci ne puisse se prévaloir du droit de prendre un congé de cotisation. On est très loin du «hold-up» dont parle la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

De plus, cette harmonisation n'a pas pour effet de réduire de quelque façon que ce soit les prestations versées aux retraités en vertu de ces régimes car le plein financement de ces prestations doit être assuré avant qu'un congé de cotisation ne puisse être envisagé.

Mobilité des travailleurs

Le projet de loi 102 ne vise pas seulement les congés de cotisation. Il propose aussi des solutions au problème de la mobilité des travailleurs en rendant obligatoires certaines améliorations aux prestations de ceux et celles qui cessent de participer aux régimes avant leur retraite. Pour payer ces nouvelles prestations, l'entreprise devra absorber des coûts additionnels dans le régime. Le Québec sera la seule province à avoir de telles règles. Pour les entreprises ayant des employés dans plusieurs provinces, cette particularité rendra l'administration des régimes encore plus difficile qu'elle ne l'est actuellement.

Le projet de loi 102 prévoit beaucoup d'autres ajustements à la loi actuelle, ajustements qu'il serait trop complexe de discuter ici en détail. Bien que l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs ne soit pas en accord avec tous les éléments du projet de loi 102, elle est prête à reconnaître que le ministre qui en est responsable, André Boisclair, a fait des efforts importants pour moderniser la loi sur les régimes de retraite.

Nous sommes donc disposés à appuyer le projet dans son ensemble, sous réserve qu'en soient éliminés certains irritants qui nuisent à la contribution du secteur privé à une retraite de qualité pour l'ensemble des Québécois.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste); Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement); Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales); Benoît Munger (responsable du site Web); Brian Myers (justice et faits divers); Isabelle Paire (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Dulos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Clément Trudel (musique); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information); Hélène Baril, Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Pierre O'Neill, Hélène Buzzetti, Manon Cornélière (correspondantes parlementaires à Ottawa); Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); à la production : Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Hurburt, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires); Léopold Ste Marie (directeur adjoint) Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zaida; PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Éveline Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross; LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Charest reste à l'écart des affaires du PC et de l'Alliance

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Malgré ses antécédents politiques, le chef libéral Jean Charest n'a pas l'intention de se mêler des affaires du Parti conservateur et encore moins de celles de l'Alliance canadienne.

«Je ne me prononce pas sur les chefferies d'aucun parti. Comme chef du Parti libéral du Québec, mon devoir est qu'on puisse s'assurer de l'autonomie du PLQ par rapport à tous les partis fédéraux», a-t-il affirmé hier en point de presse.

M. Charest était de passage dans la capitale fédérale pour livrer un discours devant le Cercle national des journalistes, au cours duquel il a rappelé les grandes lignes du programme de son parti.

Il a admis qu'il éprouvait quand même un attachement par rapport à son ancienne formation politique. «Le parti a des racines très profondes. Le parti peut être aussi un parti d'envergure nationale, ça aussi c'est important. Je suis loin de conclure que le Parti conservateur va disparaître», a-t-il expliqué après qu'on lui eut demandé de commenter les déboires des conservateurs.

Mais il a été peu loquace sur les efforts du candidat à la direction de l'Alliance pour aller chercher des appuis au Québec. «Je ne sais rien de la campagne sur le terrain de l'Alliance au Québec, parce que je ne suis vraiment pas impliqué là-dedans», a-t-il affirmé.

EXTRÉMISMES

SUITE DE LA PAGE 1

politique des espaces sur lesquels l'économie a fait main basse après les élections de Ronald Reagan et Margaret Thatcher.

Cela étant, la gauche actuelle fait passablement écho à ce slogan de la gauche d'hier: «Élections, piège à cons.» Alors que l'extrême droite, elle, a choisi de pénétrer les hémicycles avec un succès d'ailleurs inquiétant.

Le 3 octobre 1999, le FPÖ de Jörg Haider devenait la deuxième formation politique de l'Autriche en remportant 27 % des suffrages. Trois semaines plus tard, l'Union démocratique du centre, tout aussi xénophobe que le FPÖ, devenait la première formation politique de la Suisse. Peu avant, la Deutsche Volkspartei, parente du FPÖ, faisait son entrée dans divers landers de l'est de l'Allemagne.

En Belgique, le Vlaams Blok, parti flamand très raciste, a obtenu 12 % lors des législatives de juin 1999. Pour mieux mesurer l'importance de ce pourcentage, maigre en apparence, il faut savoir que le système politique belge ne favorise pas du tout le bipartisme. En Norvège, le Parti du Progrès est devenu le deuxième parti en raflant 15 % des voix. Ce parti est désormais en mesure de désigner un des cinq membres du comité qui décerne chaque année le prix Nobel de la... paix!

En Suède également, l'extrême droite fait des ravages. L'an dernier, le nombre d'attentats racistes (1800) a doublé. Inquiets de cette situation, les quatre principaux quotidiens de ce pays ont décidé de publier simultanément les identités des principaux membres des groupuscules nazis. En Italie, Forza Italia, alliée à la Ligue du Nord de Bossi et au MSI, le parti fasciste héritier direct de Mussolini, s'est affirmé récemment comme principale formation de la droite italienne. Seule consolation, en France, le Front national a vu son audience se réduire comme une peau de chagrin au cours des deux dernières années.

Encore à ses premiers balbutiements, cette radicalisation qui fait largement écho à l'arrogance affichée par les tenants de l'économisme tous azimuts laisse présager des luttes beaucoup plus sanglantes.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

«Pouvez-vous me donner l'assurance que je ne trouverai pas de morceaux de corps ou d'avion dans ma cour?», a demandé une résidente de Pointe-Claire. Une autre a réclamé une réduction de 20 % des taxes municipales pour compenser la perte de qualité de vie consécutive au retour des vols internationaux à Dorval. Une autre encore a demandé qu'on installe des panneaux sur les routes de l'ouest de l'île pour prévenir le passage d'avions à très basse altitude. La présidente d'ADM n'avait pas de réponse pour ces citoyens désespérés.

«Ce que vous disent aujourd'hui les citoyens, c'est que Dorval est une bombe à retardement», a commenté Jacques Roy, professeur spécialisé en gestion des transports à l'Université du Québec à Montréal et critique bien connu de la gestion d'ADM.

M. Roy a rappelé que des citoyens de Louisville au Kentucky avaient forcé les autorités à relocaliser une communauté au complet afin de pouvoir agrandir l'aéroport. «Ça prend beaucoup de courage pour revenir sur une décision, mais avant d'investir encore un milliard à Dorval, serait-il possible de regarder plus loin et d'envisager un retour à Mirabel?», a demandé le professeur.

Mme Pageau-Goyette a résisté à toutes les exhortations qui lui ont été faites de

rouvrir ce douloureux débat. La Société de promotion des aéroports de Montréal (SOPRAM) a pris cette décision à 18 voix contre 21, a-t-elle simplement rappelé.

En 1999, 9,6 millions de passagers ont transité par les Aéroports de Montréal. Il s'agit d'une hausse de 4,7 % du nombre de passagers à Dorval et de 10 % à Mirabel, pour une augmentation moyenne de 5,25 %, s'est réjouie Mme Pageau-Goyette.

Toutefois, comme la croissance avait été presque nulle les deux années précédentes, à cause du verglas et de la grève des pilotes d'Air Canada, il faut plutôt parler d'une augmentation de 1,8 % sur deux ans à Dorval, a souligné un intervenant. «On n'a pas à se déclarer contents, c'est la faillite, c'est un fiasco total», a-t-il commenté.

Mme Pageau-Goyette a reconnu que la relance des deux aéroports n'était pas facile. «On a le choix de ne rien faire et de continuer de perdre du volume ou on a le choix d'investir», a-t-elle rétorqué.

ADM est engagée dans un programme d'investissement de 500 millions à Dorval. Cela peut paraître beaucoup, mais à Toronto, on investit 4,4 milliards, et à Vancouver, un milliard, a noté la présidente.

Mme Pageau-Goyette a soutenu que les revenus d'ADM seraient suffisants pour financer les investissements prévus et qu'il n'est pas question d'augmenter les frais

DORVAL

d'amélioration aéroportuaire. «Pas dans les prochains mois», a-t-elle dit.

Avec leurs 9,3 millions de passagers, Dorval et Mirabel sont au troisième rang des aéroports canadiens, derrière Toronto et Vancouver et tout juste devant Calgary, qui compte neuf millions d'usagers. ADM croit toutefois pouvoir supplanter Calgary grâce à la fusion d'Air Canada et de Canadien. Cette année, ADM mise sur une augmentation de 2,5 % du nombre de passagers, qui atteindrait 9,8 millions. Mais «secrètement, l'administration rêve de passer le cap des 10 millions de passagers cette année», a fait savoir Mme Pageau-Goyette.

La présidente et chef de la direction d'ADM, dont la gestion a été très critiquée, a répété qu'elle abandonnerait une de ses deux responsabilités le mois prochain et que le conseil d'administration sera élargi. Mme Pageau-Goyette a encaissé une rémunération totale de 253 500 \$ pour sa double responsabilité de présidente et chef de la direction.

Par ailleurs, ADM a nié que ses deux filiales, ADM Capital et ADM International, accumulent les déficits depuis cinq ans. Ensemble, elles ont perdu 541 000 \$ depuis cinq ans et ont toutes deux été rentables en 1999, a affirmé Mme Pageau-Goyette.



Dorval et Mirabel sont au troisième rang des aéroports canadiens en matière de nombre de passagers.

HYBRIDE

SUITE DE LA PAGE 1

qui vaut entre 2000 et 4500 \$ en moyenne par voiture, fait très peu pour réduire les émissions de gaz carbonique, le principal contributeur à l'effet de serre et aux changements climatiques. Pour s'attaquer à ce problème, il n'y a pas deux solutions: il faut réduire la consommation d'essence. Point à la ligne. Avec des taxes vertes sur l'essence, l'avantage de transports en commun ou... des voitures plus efficaces sur le plan énergétique, ce que s'empresse de faire depuis quelque temps les constructeurs!

La Californie a cassé la glace au début des années 90 en exigeant des constructeurs 2 % de ventes sous forme de voitures à émissions zéro pour l'an 2000. Un visionnaire comme Pierre Couture, l'inventeur du moteur-roues dont on n'entend plus parler chez Hydro-Québec, avait prédit que les voitures totalement électriques ne seraient pas au point avant 20 ans. La raison? Le manque d'autonomie en raison de la faible capacité des piles. Les prochaines décennies seraient dominees, écrivait-il au début des années 90, par les voitures hybrides, ce que les faits semblent confirmer: en effet, les constructeurs s'y mettent tous et les normes californiennes ont été modifiées en ce sens.

Deux moteurs

La petite Insight est tout à fait typique de cette nouvelle technologie avec son système de propulsion à deux moteurs, le moteur électrique secondant le moteur à essence chaque fois qu'on lui demande un effort.

Comme toutes les autres fonctions ayant une influence sur la consommation, Honda a optimisé au maximum son moteur à essence en optant pour un système à mélange pauvre, ce qui hausse la température et l'efficacité de la combustion. Construit en aluminium, on l'a doté de pistons plus petits, ultralégers, et d'un taux de compression beaucoup plus élevé (10,8 à 1) pour augmenter au maximum son efficacité. Ce qui explique que ce petit trois-cylindres de 995 cc produit des accélérations déconcertantes, surtout lorsque le moteur électrique ajoute sa poussée constante, sans à-coups, comme le ferait un six-cylindres, la vivacité en moins.

Les puissants accumulateurs à hydrure métallique de nickel (144 V) de l'Insight, logés derrière les deux seuls sièges de cette petite voiture d'allure et de logement sportifs, stockent l'énergie récupérée du freinage. La voiture devient, en décélération, une véritable minicentrale électrique. Le moteur de 10 000 watts (10 kW) devient un alternateur lorsqu'on lève le pied de l'accélérateur et il intensifie encore davantage la récupération d'énergie au freinage.

Cette petite merveille électrique, de deux pouces d'épaisseur, est invisible car on l'a logée à la place du volant d'inertie, entre le moteur à essence et l'embrayage manuel, utilisé pour accentuer la récupération d'énergie.

Toujours pour réduire la consommation, on a réduit le poids de la voiture en construisant un châssis d'aluminium d'une résistance hors du commun. Le reste de la voiture est aussi construit en aluminium et en plastique. Avec un poids maximum d'environ 1800 livres, la voiture a un rapport puissance-poids avantageux qui l'avantage autant à l'accélération qu'au freinage ou en manœuvre brusque en raison de la faible réactivité de sa masse.

Le profil aérodynamique de l'Insight avec ses ailes fermées à l'arrière, qui rappellent la SM de Citroën, fait indubitablement tourner les têtes sur la rue. C'est une des rares voitures de série à bénéficier d'un coefficient de traînée aussi bas que 0,25, ce qui réduit de 30 % la puissance requise en vitesse de croisière.

Conduite modifiée

Conduire une hybride pendant un certain temps change progressivement les habitudes de conduite à plusieurs égards.

On s'étonne, au début, de l'arrêt complet du moteur à essence à chaque feu rouge, économies obligent. Mais dès qu'on enclenche la première vitesse, il est de retour, prêt pour un départ. Il arrive au moteur à essence de ne pas s'éteindre aux arrêts parce que, comme hier par exemple, l'utilisation simultanée de plusieurs instruments exige son apport constant. La réaction est immédiate: ce ronron auquel on est si habitué à bord d'une voiture classique devient un irritant qui empêche notamment d'écouter la musique dans le calme le plus total. Ce silence, rattaché aux arrêts de rigueur aux feux rouges, a d'ailleurs un effet calmant, ce qui fait sourire à voir la présence des autres automobilistes augmenter de seconde en seconde...

On se convainc très vite de la vivacité de cette voiture qui a un comportement sportif. Quant on s'est rassasié de ce côté, on découvre l'instrumentation peu banale et, mine de rien, on commence à changer sa manière de conduire.

On apprend vite à utiliser le moteur électrique en dosant l'effort tout comme on apprend à freiner avec le moteur pour accumuler l'énergie en vue de la prochaine accélération. On découvre qu'on peut passer les vitesses à un niveau sensiblement plus bas sans forcer le moteur à essence, compte tenu de la facilité avec laquelle le moteur électrique prend le relais à bas régime. On peut le faire avec un moteur à essence mais c'est souvent au détriment d'une usure accélérée, ce qui ne semble pas le cas ici.

La présence d'une mesure instantanée et de trois mesures cumulatives de la consommation d'essence provoque des changements importants dans la conduite. Quiconque utilise depuis des années un dépressiomètre dans son tableau de bord, un petit appareil de mesure peu dispendieux qui analyse en permanence l'effort — et donc la consommation — du moteur à essence, conviendra que la plupart des automobilistes nord-américains épargneraient de 10 à 15 % de leur actuelle consommation si le gouvernement en imposait la présence au centre du tableau de bord, comme Honda l'a fait, une première.

Les tests effectués par Honda l'amènent à affirmer que sa voiture fait 3,2 litres aux 100 kilomètres sur la grande route et 3,9 litres en ville. Mais il faut être un professionnel dans un contexte contrôlé pour obtenir une telle performance. Personnellement, j'ai réalisé une moyenne de 3,6 litres aux 100 kilomètres à haute vitesse et de moyennes allant de 4,5 à 4,9 litres aux 100 kilomètres en ville.

Peu de voitures de poids et de puissance comparables auraient pu faire la même chose sans une consommation accrue de 30 à 50 %. Ce qui est, à bien y penser, excellent pour le portefeuille et la planète...

LIBERTÉ

En effet, selon elle, la révolution castriste a appauvri tout le monde dans un pays qui n'avait pas les problèmes économiques d'Haïti ou de la Bolivie, par exemple. Aujourd'hui à Cuba, s'exclame-t-elle, non seulement on reçoit des coups aux fesses, on doit remercier le régime en plus. «En France, une pute est une pute, lance-t-elle. Mais là-bas [à Cuba], il faut être une pute révolutionnaire en même temps», prenant pour exemple une prostituée cubaine qui doit chanter l'internationale dans l'oreille de ses clients étrangers pour nourrir ses enfants.

Comme tous les Cubains de moins de 42 ans, Zoé Valdés a appris l'alphabet en récitant F comme Fidel et R comme Révolution, apprenant la vie à travers le prisme de la Révolution cubaine. «Les jeux étaient des jeux militaires et les livres étaient des trucs militaires sur la guerre de Castro, c'était des livres de lecture qui avaient beaucoup à voir avec la Révolution», se souvient-elle. À l'école, on enseigne la littérature politique de José Martí ou les écrivains soviétiques, et on apprend le russe comme langue seconde. C'est sa grand-mère, une comédienne fantasque et pleine d'imagination, qui lui a lu Baudelaire dans le texte et lui a fait connaître des contes de princesses arabes et Don Quichotte de Cervantes.

«Elle vivait tellement dans son imaginaire qu'elle n'acceptait pas la réalité, cette réalité presque militaire. C'est grâce à elle, je crois, que je me suis réfugiée dans le monde de l'écriture», ce qui, à Cuba, ajoute-t-elle, est déjà contre-révolutionnaire. C'est aussi grâce à elle que Zoé Valdés a appris l'existence d'un monde différent.

À l'école, il fallait dénoncer les rencontres et les conversations qui contredisaient le régime parce que cela donnait des points. «Moi, je n'étais pas assez combattive», se souvient Zoé.

courant dès le 17 avril, mais avoir tenu à s'assurer d'abord de l'innocuité de l'erreur avant de la rendre publique.

La proportion de graines génétiquement modifiées dans les lots incriminés était de «moins de 1 %», selon leur distributeur, la société britannique Advanta Seeds, qui a affirmé que «tous les gouvernements» concernés avaient convenu de l'absence de danger.

Le ministre britannique de l'Agriculture Nick Brown a expliqué au Parlement que les scientifiques ne jugeaient pas nécessaire de détruire les récoltes suspectes.

La Suède a envisagé leur destruction et affirmé prendre l'affaire «avec le plus grand sérieux» parce que «nous devons pouvoir dire que les produits vendus avec la mention «sans OGM» [organismes génétiquement modifiés] le sont vraiment», selon Ingbrigt Ibrahim, chef de la direction de l'Agriculture. Les graines déjà utilisées ont servi à la production de farines animales et d'huile de colza, a-t-elle précisé.

L'Allemagne a ouvert une enquête tandis que la France n'avait pas réagi en fin de journée.

Le ministère allemand de l'Agriculture a levé en fin de journée l'«alerte» déclenchée plus tôt après avoir établi que les semences concernées étaient «très faiblement» polluées. Une porte-parole du ministère a précisé que le colza était surtout utilisé en Allemagne pour la fabrication de diesel biologique et pratiquement pas pour l'alimentation.

Advanta Seeds, filiale du groupe néerlandais Advanta contrôlé par le géant pharmaceutique anglo-suédois AstraZeneca et la coopérative néerlandaise Cosun, a précisé avoir découvert l'erreur le 3 avril et prévenu «immédiatement» les pays concernés.

M. Brown a expliqué que les graines, produites au Canada en 1998 et vendues en 1999 et 2000, «étaient apparemment entrées en contact avec une récolte génétiquement modifiée dans la région, ce qui a résulté dans la présence d'une petite quantité d'OGM dans les graines traditionnelles».

En Grande-Bretagne, elles ont été plantées sur 9000 hectares l'an dernier et 4700 cette année, selon M. Brown. Selon Advanta, elles ont été plantées sur 600 hectares en France, 400 en Allemagne et 500 en Suède. «Il s'agit, en l'état actuel de nos informations, des seuls pays concernés» en dehors de la Grande-Bretagne, a précisé à l'AFP un porte-parole d'Advanta. Selon Advanta, les graines en cause provenaient d'une récolte réalisée «dans le respect de la réglementation prévoyant une distance d'au moins 800 mètres avec des plants génétiquement modifiés».

La récolte de l'année suivante a été effectuée dans d'autres régions du Canada, des États-Unis et de Nouvelle-Zélande, selon Advanta, qui n'avait pas effectué de tests, n'y étant pas obligé. L'erreur avait été révélée par un test à l'importation en Allemagne. Advanta estime que l'affaire illustre «la nécessité de réglementations dans ce domaine» et fournit «un cas d'école pour toutes les graines non génétiquement modifiées dans l'Union européenne».

Un moratoire de facto existe dans l'Union européenne depuis 1999 sur les récoltes commerciales d'OGM. Elles sont interdites en Grande-Bretagne pendant encore deux ans, le temps de faire des essais en champ, contestés par les écologistes.

Londres mettra en place des contrôles sur la teneur en OGM des graines importées dès le 1^{er} juin.

Un jour qu'elle travaille au musée historique de La Havane, au journal d'un patriote cubain, le directeur de l'établissement lui demande de remplacer le guide du musée auprès d'un groupe d'étrangers. Un policier, qui l'entend parler anglais, la traîne au poste de police. «Je parlais la langue de l'ennemi», se souvient-elle.

À l'université, elle est inscrite en éducation physique puisque la Révolution a besoin de maîtres sportifs et de médecins. Blasée, elle dévie rapidement vers la philologie avant de quitter les études pour de bon. Son premier roman, *Sang bleu*, est publié à Cuba grâce au don d'un éditeur italien, dans un élan d'ouverture du gouvernement cubain. C'était l'époque du film *Fraise et chocolat*, se souvient-elle.

À la simple vue du titre de son deuxième roman, *Le Néant quotidien*, un personnage haut placé du régime refuse de l'éditer. De passage à Paris pour y enseigner la littérature amoureuse de José Martí (à Cuba, on s'intéresse surtout à sa littérature politique), Zoé Valdés y fait traduire *Le Néant quotidien* en français chez Actes-Sud/Leméac. Le gouvernement cubain lui ferme immédiatement les portes. «On m'a dit de me taire, qu'on ne devait pas parler comme cela de Castro et de la Révolution», dit-elle. Accompagnée de sa fille et de son conjoint, Valdés reste sans papiers. Ce n'est qu'après le succès de *La Douleur du dollar* qu'elle obtient la nationalité espagnole, puis des papiers français. Au fait, les livres de Zoé Valdés parlent aussi beaucoup d'amour et de réalité. L'amour universel. Parce qu'à Cuba, il est peut-être plus musical, plus proche, plus chaud, mais c'est quand même l'amour, somme toute semblable partout.